

## **1. INTRODUCTION**

Parmi les nombreuses prises de conscience que cette formation en santé sexuelle m'a permis de faire figure la potentielle difficulté à vivre son homosexualité. Bien sûr, j'avais lu des faits divers liés à des actes de violence à l'encontre d'homosexuels et avais conscience que tout le monde n'a pas une position d'ouverture à ce sujet. Le cours donné par Raphaël Bise, ainsi que différentes émissions de radio et télévision stimulèrent en moi une envie d'en savoir davantage.

Pendant le stage en éducation sexuelle, j'ai fait des recherches concernant le mot «virilité», car ce concept avait suscité de nombreuses questions parmi les élèves de 10H et de 11H. J'ai ainsi découvert l'existence de l'ouvrage «Histoire de la Virilité» et fus très intéressée par sa lecture. Ce fut le point de départ du présent travail. En choisissant cet ouvrage dense, j'ai décidé de ne traiter que l'homosexualité masculine.

Les producteurs de l'émission «Specimen» ont fait une expérience basée sur l'observation de photos. Il en ressort que la plupart des gens interrogés a associé l'homosexualité à des signes extérieurs, comme les vêtements ou la démarche. (Émission Specimen, Les Homos, des ovnis ?) Sur la base de ces observations, j'ai formulé l'hypothèse suivante : les homosexuels suscitent des réactions négatives, car ils ne sont pas perçus comme des «hommes normaux». Une étude belge montre que, pour 65% des garçons âgés entre 13 et 21 ans, l'homosexualité n'est pas normale. («Perception de l'homosexualité chez les jeunes de 13 à 21 ans», Fédération des Centres de Planning familial, 2007) Je suis partie de l'ouvrage susmentionné pour à la fois tenter de comprendre ce qu'est un homme (viril) et à la fois tenter d'infirmer ou de confirmer cette hypothèse.

Daniel Borrillo dans un ouvrage datant de 2001 cité par Eric Fassin, écrit : «on ne se demande plus tant aujourd'hui comment peut-on être homosexuel, mais comment peut-on être homophobe ?», je constate donc que ma démarche correspond à un questionnement qui n'est pas nouveau. (Fassin, l'Inversion de la question homosexuelle, 2003)

J'ai choisi pour atteindre mon objectif de croiser des regards. Tout d'abord, comme on l'a vu, à travers l'histoire, avec le désir de comprendre ce que chaque époque a charrié comme connaissances et perceptions. Ensuite, j'ai eu le besoin d'apporter un regard psychosocial grâce à l'analyse de spécialistes. Assistante sociale de formation, c'est une discipline pour laquelle j'ai beaucoup d'intérêt. Enfin, j'ai voulu aborder cette question sous l'angle des convictions religieuses. J'ai été élevée au sein de l'Église catholique, donc c'est à celle-ci que j'ai eu envie de m'intéresser. Je sais que l'homosexualité est désapprouvée par les dirigeants de ladite Église. Par conséquent, je suis souhaitais découvrir leurs arguments, ainsi que les passages de la Bible sur lesquels ils sont fondés. Je voulais également connaître le contenu du discours des personnes soucieuses de l'accueil des homosexuels au sein de cette même Église.

Les différentes lectures qui ont étayé mes réflexions décrivent principalement la situation de pays européens et des États-Unis. Ainsi le présent travail ne prétend pas faire une analyse de la situation suisse, même si parfois des informations spécifiques à notre pays sont mentionnées.

La dernière partie de ce travail est consacrée aux liens entre le fruit de mes recherches et les concepts théoriques acquis au cours de la formation et du travail au quotidien.

## **2. LES RELATIONS HOMOSEXUELLES A TRAVERS L'HISTOIRE**

Robert Aldrich nous apprend que «depuis les temps immémoriaux et dans le monde entier des hommes et des femmes ont éprouvé le désir d'une intimité (...) avec des personnes du même sexe». (Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 1)

Maurice Sartre indique que chez les Grecs l'andria est apparu pour la première fois en 467 dans l'œuvre de Eschyle «Les Sept contre Thèbes». Ce terme désigne à la fois la force, le courage, l'affirmation personnelle, la puissance sexuelle, le mode de reconnaissance et le mode de formation. Il nous dit encore que «la mort au combat reste l'expression la plus achevée de l'andria». Ce professeur émérite nous apprend également que l'exaltation du courage physique conduisait au châtement de ceux qui ne répondaient pas au modèle». (Sartre, Histoire de la Virilité, 2011, p. 20)

J'ai trouvé passionnant de découvrir un rituel de passage qui, comme le dit Maurice Sartre, permettait de passer «d'une virilité potentielle à une virilité assumée». (Sartre, Histoire de la Virilité, 2011, p. 35) Le jeune homme devait d'abord quitter le cœur de la cité (seul ou collectivement). Ensuite, il devait vivre selon des normes inversées par rapport à l'ordinaire. Enfin, il s'agissait pour lui de réintégrer la cité. Lors de la deuxième phase, il sortait la nuit, volait, chassait, avait des pratiques sexuelles masculines et se travestissait. Cette phase était cadrée par des lois qui permettaient de «s'assurer que ce passage obligé par l'autre sexe ne constituait qu'une étape provisoire». (Sartre, Histoire de la Virilité, 2011, p. 37) Ce professeur d'histoire ancienne conclut l'analyse de ce rite de passage ainsi : «dominer son éros, l'orienter et le satisfaire selon les codes sociaux en vigueur demandait un apprentissage». (Sartre, Histoire de la Virilité, 2011, p. 38)

A cette époque, la relation homosexuelle unissait un homme qui dominait un autre homme qui était, soit un jeune homme, un prostitué ou un esclave. (Sartre, Histoire de la Virilité, 2011, p. 46) Cet historien nous apprend également que le fait de rendre publiques ses relations avec un autre homme non seulement ne posait pas de problème, mais était même un signe de distinction. La loi mettait des limites : il ne devait pas y avoir de violence, tandis que l'infamie consistait à vendre son corps ou «de tenir dans l'échange sexuel le rôle féminin». (Sartre, Histoire de la Virilité, p. 51) Charles Hupperts confirme : «ceux qui acceptaient d'être pénétrés étaient considérés comme faibles, lâches, soumis, volages, naïfs, insatiables et peu dignes de confiance». (Hupperts, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 34) Maurice Sartre indique également que ces pratiques sexuelles masculines ne plaisaient pas à tous les auteurs et cite parmi eux Platon.

Charles Hupperts ajoute «l'assouvissement des plaisirs sexuels n'était pas considéré comme une perversion ou quelque chose de dégoûtant ou d'interdit» (...), on partageait la sexualité avec ses amis et on n'hésitait nullement à s'y adonner à plusieurs (...), la sexualité était omniprésente, tant dans les pensées, les activités ou les conversations (...), la plupart des Grecs ne pensait pas qu'un homme qui aime un homme était d'une autre nature qu'un hétérosexuel». (Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 33)

Élisabeth Badinter, Jean-Paul Thuillier et Charles Hupperts citent l'ouvrage «Homosexualité grecque» de Kenneth Dover. Cet auteur affirme que, selon les textes grecs, il n'y avait pas deux sortes de désirs différents (hétéro/homo). (Badinter, XY de l'identité masculine, 1992, p. 130)

Chez les Romains et, selon Jean-Paul Thuillier, «viriliter» signifie se conduire sexuellement en homme. Le mot pénis est d'origine latine. Virtus signifie la vertu, la valeur virile qui est le courage. La virilité signifie un certain nombre de qualités psychologiques. (Thuillier, Histoire de la Virilité, 2011, p. 75) «L'homme est celui qui pénètre sexuellement son partenaire», «être pénétré ne peut être le fait que d'un homme qui a provisoirement renoncé à sa virilité». (Thuillier, Histoire de la Virilité, 2011, p. 77) Le professeur

de latin reprend des poèmes de l'époque pour arriver à la conclusion qu'à cette période : «la virilité c'est pénétrer analement de jeunes garçons ou des femmes, pénétrer vaginalement des femmes et se faire faire une fellation». (Thuillier, Histoire de la Virilité, 2011, p. 79) Charles Hupperts précise que «la fellation et le cunnilingus étaient considérés comme des pratiques à caractère passif, donc rejetées par les Romains». (Hupperts, Une Histoire de l'Homosexualité, 2011, p. 49)

Il existe des relations entre des hommes «mûrs» et des jeunes garçons ou des adolescents. Cela n'engendre aucune désapprobation. En revanche, une relation unissant deux hommes murs peut être l'objet de réprobation. Selon Jean-Paul Thuillier, une des différences entre la Grèce et Rome réside dans le fait que le père de famille romain ne pouvait admettre qu'un autre homme mûr joue un rôle dans l'éducation d'un jeune homme. (Thuillier, Histoire de la Virilité, 2011, p. 85) Charles Hupperts de préciser : «il était normal pour un Romain d'avoir des relations sexuelles avec des personnes des deux sexes. De plus, nul n'était opposé au fait qu'un individu ait des rapports sexuels avec ses propres esclaves».

Ce professeur de philosophie indique qu'une haine envers les personnes qui avaient des relations avec une personne du même sexe s'installa peu à peu avec l'essor du christianisme. Les chrétiens considéraient que «la sexualité était exclusivement vouée à la procréation et était ainsi en harmonie avec la nature, telle que Dieu l'avait créée. Pendant le règne de Justinien, toutes les formes de ce type de relations furent passibles de peine de mort». (Hupperts, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 55)

Bruno Dumézil nous parle des Francs, Wisigoths, Suèves, Vandales et Ostrogoths. Les chefs pouvaient épouser plusieurs femmes pour des motifs politiques (Dumézil, Histoire de la Virilité, 2011, p. 121) L'homme du peuple n'avait qu'une épouse. Ils ne pratiquaient pas l'adultère. Ce spécialiste du Haut Moyen-Age met en évidence une différence avec les Romains. Il y avait un désintérêt chez ces peuples pour la question des relations entre hommes. La distinction actif-passif fut abandonnée et seules les relations entre les moines étaient condamnées. Les Barbares ne confondaient pas valeur virile et ardeur sexuelle. Il existait une sévérité concernant les viols, les rapt et adultères. (Dumézil, Histoire de la Virilité, 2011, p. 132) Ce maître de conférences indique qu'au VIIIème siècle une nouvelle image masculine apparut. Les femmes perdirent peu à peu les pouvoirs qui avaient été les leurs jusqu'alors. La société féodale se construisit : les valeurs viriles n'étaient plus partagées que par un groupe restreint d'hommes, les paysans en étaient exclus. (Dumézil, Histoire de la Virilité, 2011, p. 138).

Claude Thomasset décrit l'évolution à la période médiévale. Être viril c'était avoir de la force et du courage. L'ostentation était un devoir. La bravoure s'exprimait par la forfanterie, la vantardise et le vin. Les femmes ne fréquentaient pas les tavernes. Ce professeur d'histoire nous apprend que la sexualité des jeunes hommes se résumait à la masturbation, aux rencontres avec des prostituées ou au viol. Étant donné le principe de virginité, les relations entre jeunes personnes du même âge étaient quasi impossibles. (Thomasset, Histoire de la Virilité, 2011, p. 180)

Bernd-Ulrich Hergemöller nous explique que pendant l'Antiquité tardive (VIIème siècle-1000) et le Moyen Age central (jusqu'en 1250), les actes pratiqués entre deux hommes relevaient des évêchés locaux, étaient traités par des décrets des conseils ecclésiastiques et grâce aux livres de pénitence. (Hergemöller, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 57) Les péchés qui y figuraient étaient : la contraception, l'avortement, la masturbation, l'adultère, le concubinage, les rapports anaux, dorsaux ou intercruraux, les relations entre personnes du même sexe et la satisfaction des désirs entre femmes ou entre hommes et animaux. Dès le XIIIème siècle, les homosexuels furent appelés sodomites.

Au XIVème et au XVème siècle, certaines villes d'Europe créèrent des commissions spéciales qui poursuivaient les sodomites et prononçaient des peines de mort. Cet historien cite Thomas d'Aquin

qui catégorisa les péchés contre-nature : masturbation, zoophilie, rapports oraux ou anaux et les rapports entre hommes (Hergemöller, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 63) Il explique que l'Inquisition fit également appliquer des aspects de la moralité sexuelle. Les procès étaient tenus en secret et ensuite les affaires étaient remises entre les mains des autorités qui appliquaient la sentence. (Hergemöller, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 69) Il illustre son chapitre par des exemples de sanction : castration en public, flagellation, mise au bûcher sur la place publique, enfermement dans une cage suspendue à une tour jusqu'à ce que la personne meure de faim, etc ... (Hergemöller, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 74)

Helmut Puff relève qu'aux Temps Modernes «la sodomie devint le synonyme du désordre social. Ce professeur nous informe encore que «l'attirance pour les personnes du même sexe était considérée comme une forme de désir particulièrement dangereuse et contagieuse». Helmut Puff indique qu'au moment de la Renaissance, les humanistes, princes et artistes italiens cherchèrent à faire revivre le monde des anciens. Cela permit de mettre à jour une abondance d'expériences sexuelles non orthodoxes propres à l'Antiquité. Des œuvres de pornographie apparurent. L'auteur précise néanmoins que ces provocations artistiques n'étaient pas le reflet des pratiques sociales et sexuelles. Au XVIème et XVIIème siècle, les Calvinistes, Luthériens, Zwingliens ou Catholiques prônèrent des règles strictes en matière de sexualité. (Puff, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 87) Les procès pour sodomie se poursuivirent pendant toute l'Époque moderne. (Puff, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p.101)

Lawrence Kritzman indique que la Renaissance a codifié le comportement viril et les rapports entre sexes. «La femme devait être respectable et vierge, tandis que l'homme devait garder toute prérogative dans les relations amoureuses». (Kritzman, Histoire de la Virilité, 2011, p. 196)

Georges Vigarello décrit l'évolution de la notion de virilité au XVIème et XVIIème siècle. La modernité rima avec rupture. Le nouvel homme devait être léger, fin, ingénieux, avoir de l'adresse, de la contenance. Physiquement la sveltesse et la minceur s'imposèrent. (Vigarello, Histoire de la Virilité, 2011, p. 187)

Rafaël Mandressi nous informe qu'à la fin du XVIIème et au XVIIIème siècle, la virilité se définit par des états, des attributs, des comportements, la force, le courage, la vigueur, l'âge, la barbe, les parties et la capacité d'accomplir l'acte sexuel. La vertu virile était la capacité à engendrer la fécondité qui renvoyait à une bonne constitution physiologique et anatomique. Les défauts pouvaient concerner le pénis, les testicules ou les vaisseaux spermiques. L'absence de testicules remettait en cause la virilité et pouvait permettre de dissoudre un mariage, on parle de procès en impuissance. (Mandressi, Histoire de la Virilité, 2011, p. 236 à 254)

Arlette Farge écrit à propos de l'homme du XVIIIème siècle. Le libertinage était l'apanage des hommes importants et influença la société tout entière, tandis que l'Église dictait des codes de conduite qui plaidaient pour une soumission des femmes aux hommes et relevaient les attitudes sexuelles à ne pas avoir. Cette institution interdisait une sexualité non-procréatrice. A la fin du XVIIIème siècle, au sein des classes populaires, les gens vivaient dans un climat de violence, de sensualité et ce, depuis leur enfance. Il régnait à cette époque une supériorité de l'homme sur la femme. La virilité se mesurait en tableaux de chasse bien fournis. Sous pression de la famille et pour des raisons économiques, il fallait se marier. Le mariage redimensionna la virilité. (Farge, Histoire de la Virilité, 2011, p. 429 ss)

Régis Revenin nous rappelle qu'au XVIIIème la sodomie (au sens large, toutes les relations qui ne visaient pas l'engendrement) était punie de mort en Europe. Cette pratique posait problème, car elle contrevenait aux lois divines et défiait la nature. (Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 376) Élisabeth Badinter cite Pierre Hahn qui a consulté les manuels des confesseurs. Un crime était défini par l'«introduction du pénis dans l'anus». (Badinter, 1992, p. 149) Régis Revenin explique que les écrits savants de cette époque reposaient sur l'idée qu'il y aurait un instinct sexuel (normal) qui

attirerait nécessairement un individu vers un autre du sexe opposé.

(Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 381)

Michael Sibalis nous apprend qu'entre 1680 et 1850, les relations homosexuelles connurent une évolution importante. (Sibalis, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 103) Il décrit trois phénomènes : l'apparition d'une sous-culture homosexuelle, le fait que les intellectuels parlaient de la sodomie avec des termes séculiers plutôt que de se référer constamment à la religion et enfin la révision des codes de procédure criminelle qui entraîna une modification du statut juridique des sodomites dans la plupart des pays. (Sibalis, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 115) Ce professeur d'histoire explique que l'idée d'une décriminalisation de la sodomie se développa dès la fin du XVIIIème siècle, car peu à peu était né le sentiment que la peine de mort était une punition trop sévère et on craignait que les procès ne fissent de la publicité à des pratiques qu'il était souhaitable de ne pas divulguer.

(Sibalis, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 109)

Régis Revenin nous apprend qu'en 1791, la France abolit le crime de sodomie.

(Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 377)

Michel Pigenet indique qu'au début du XIXème siècle, «l'homosexualité échappait aux préjugés moraux bourgeois dès lors que, pratiquée pour le plaisir ou contre rémunération, on n'y tiendrait pas le rôle féminin», «la sodomie était perçue comme l'insupportable modalité de soumission sexuelle» (Pigenet, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 242). Ce professeur d'histoire contemporaine, écrit qu'eut lieu un tournant en 1860-70, puisque l'on assista à une érotisation des relations conjugales, un rejet de la violence et une vulgarisation des notions de médecine, hygiène, psychologie, sexologie.

(Pigenet, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 245)

Élisabeth Badinter, Florence Tamagne et Régis Revenin, mentionnent le fait que le mot homosexuel apparut pour la première fois en 1869, sous la plume de Karl-Maria Kertbeny qui était un écrivain, journaliste, bibliographe et traducteur autrichien (Badinter, 1992, p. 152, Tamagne, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 167, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 3, p. 361 et Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 375). Florence Tamagne souligne qu'après avoir été définis par leur genre (femme-efféminé) et par leur rôle (passif), depuis 1869 les homosexuels occupent une catégorie. (Tamagne, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 3, p. 361) Ceci est repris par Maks Banens qui écrit : «jusqu'au XIXè siècle, l'homosexualité était rejetée et réprimée, mais toujours comme un acte, jamais comme une personne. A partir du XIXè siècle elle devint la caractéristique durable d'un groupe de personnes. (Banens, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 32)

Selon Régis Revenin, on assistait à une sorte de marché : les homosexuels devaient être discrets et leurs actes n'étaient plus pénalement condamnables. Dès la fin XIXè siècle, le monde homosexuel se mit en lumière, donc ce marché ne fonctionna plus. Ce docteur en histoire cite Michel Foucault qui affirmait que, si l'efféminement a toujours été combattu (...), l'association entre efféminement et homosexualité remonte au XIXè siècle. Régis Revenin écrit que l'homosexualité était pensée en termes de genre et non pas en termes d'orientation sexuelle». Ce professeur nous apprend que la culture gay est née entre 1690 et 1725 dans le Nord-est européen.

(Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 377)

Régis Revenin décrit le fait qu'au XIXè siècle naquirent des théories en médecine qui parlaient d'hérédité et de dégénérescence de la maladie homosexuelle. Ensuite il y eut les théoriciens du troisième sexe qui prétendirent que l'inversion sexuelle était innée et enfin la psychanalyse qui expliqua l'homosexualité par les relations entre parents et enfant. Comme le dit ce chercheur, «l'homosexuel devint la figure pragmatique du pervers masculin».

(Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 382)

Les différents ouvrages consultés citent les personnes suivantes, car elles ont fait avancer le regard porté sur les homosexuels. Le juriste allemand homosexuel, Karl Ulrichs (1825-1895) affirma en

1864 que les hommes homosexuels avaient «une âme de femme enfermée dans un corps d'homme». (Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 386, Badinter, 1992, p. 153 et Tamagne, Histoire de la Virilité, 2011, tome 3, p. 363). Selon le psychiatre et neurologue allemand Karl Westphal, (1833-1890), l'homosexualité était une maladie mentale qui nécessitait une thérapie et non pas une répression judiciaire. (Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 386, Badinter, 1992, p. 153) Magnus Hirschfeld (1868-1935), était un médecin allemand homosexuel qui défendit l'idée qu'en plus des hommes et des femmes, il y avait dans le troisième sexe plusieurs types sexuels : hermaphrodites, androgynes, homosexuels, transvestistes (travestis et transsexuels). Il fut l'un des plus importants défenseurs des homosexuels. (Revenin, Histoire de la Virilité, p. 387). Il a créé l'Institut pour une Science sexuelle. Adolf Hitler pillait ce lieu. «The Danish Girl», un film de Tom Hooper sorti en 2015, évoque ce médecin qui opéra Lili Elbe. Le médecin et psychologue anglais Havelock Ellis (1859-1939) croyait au caractère inné de l'homosexualité et créa une œuvre riche et positive. (Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 388) Marc-André Rafflovich (1864-1934) était un journaliste et essayiste français, homosexuel. Il réclama l'égalité entre les sexualités. (Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 390)

Régis Revenin montre que dans les rapports de police de la fin du XIX<sup>ème</sup> et du début XX<sup>ème</sup>, les homosexuels étaient décrits comme vivant dans l'oisiveté, présentant une faiblesse mentale ou un atavisme alcoolique. Les homosexuels étaient susceptibles d'être condamnés pour outrage public à la pudeur. (Revenin, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 2, p. 395 ss) Michael Sibalès confirme que, dans les pays où n'existait pas de châtiment au titre de la sodomie, la police pouvait utiliser des lois relatives à l'indécence publique. (Sibalès, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 120)

Florence Tamagne situe un tournant entre 1870 et 1940, qui fit que le «sodomite criminel devant Dieu» laissa la place à «l'homosexuel, criminel contre la société, malade, pervers, dégénéré». (Tamagne, Histoire de la Virilité, Tome 3, p. 361ss et Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 167)

Cette spécialiste de l'histoire de l'homosexualité écrit qu'après la Première Guerre mondiale dans tous les milieux, on mettait en scène les hommes par des accessoires et le maquillage. Dans les années 1920 prédomina une mode androgyne qui marqua «une rupture avec la génération qui avait entraîné le monde dans la Guerre». (Tamagne, une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 186) L'auteure indique que dans les années 20, le militantisme allemand permit certes à des milliers d'homosexuels de sortir de leur isolement, mais l'évolution des mentalités vers une plus grande tolérance resta superficielle. En France et en Angleterre, l'affirmation homosexuelle demeura le fait d'une élite intellectuelle et artistique. Florence Tamagne nous rend attentifs au fait qu'une variété de subcultures homosexuelles se mirent en place dans les grandes villes européennes. Paris et Berlin en furent les capitales.

L'historienne nous apprend qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, existaient des pays où il n'y avait pas de lois criminalisant l'homosexualité (France, Italie, Espagne, Portugal) et d'autres qui avaient adopté une législation spécifique concernant l'homosexualité (culture anglo-saxonne, germanique ou slave). Florence Tamagne indique que, malgré les changements susmentionnés, les homosexuels étaient en permanence confrontés à des stéréotypes stigmatisants ou des situations d'exclusion. La Seconde Guerre mondiale représenta un tournant pour l'histoire des homosexuels en France. Le régime de Vichy introduisit pour la première fois la pénalisation des relations homosexuelles. (Tamagne, Une Histoire de l'homosexualité, 2006, p. 176) Entre 1930 et 1950, les homosexuels adoptèrent une mode masculine plus traditionnelle et comptèrent sur la respectabilité pour être intégrés. (Tamagne, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 3, p. 364)

Domenico Rizzo indique que les États-Unis et l'Angleterre demandèrent des changements de lois, changements qui n'eurent pas lieu. Ce chercheur nous apprend que les années 50 furent marquées par une recrudescence de l'homophobie. En effet, à cette époque la famille fut construite sur le mariage et une conception rigide des rôles sexuels. Toute déviance était perçue comme une menace majeure contre la famille, donc l'État. En juin 1950, en plein maccarthysme, le Sénat américain

autorisa une enquête sur l'emploi des homosexuels et autres pervers sexuels dans les services du gouvernement. (Rizzo, Une Histoire de l'Homosexualité, p. 204)

Le Général de Gaulle déclara que «l'homosexualité était une plaie sociale» (Rizzo, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 205). A l'Assemblée nationale, le 18 juillet 1960, les députés votèrent un sous-amendement qui fera de l'homosexualité un "fléau social", au même titre que l'alcoolisme, la tuberculose ou le proxénétisme. Connue sous le titre d'amendement Mirguet, du nom d'un député gaulliste, il permit à la police de réprimer plus sévèrement les homosexuels. Il faudra attendre l'élection de François Mitterrand pour que tout le dispositif répressif soit supprimé. (Site Internet Wikipédia)

Toujours selon Domenico Rizzo, après la Seconde Guerre mondiale, des réseaux et des groupes de pression commencèrent à s'engager sur la scène publique (notamment «La Mattachine Society», à Los Angeles en 1950, «The Daughters of Bilitis» groupe lesbien fondé en 1955 à San Francisco, tandis que la revue française Arcadie fut publiée dès 1954). Leur objectif était de lutter contre les discriminations. Leur engagement partait du principe que l'ignorance était la cause principale des dites discriminations. (Rizzo, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 206)

Selon Elisabeth Badinter, à la fin des années 60, certains homosexuels préférèrent le terme gay à celui d'homosexuel, car ce dernier était connoté médicalement. (Badinter, XY de l'Identité masculine, 1992, p. 167)

Gert Hekma indique que le tournant le plus important des années 1970 fut la sexualisation extrême de la culture gay. Il parle aussi du phénomène de la mondialisation de la culture gay urbaine. (Hekma, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 338)

Florence Tamagne nous indique que le terme gay apparut aux États-Unis dès la fin XIXème siècle et arriva en France dans les années 1970. Ce mot était d'abord mixte, puis a été laissé aux seuls hommes, car les femmes lui ont préféré celui de lesbienne. (Tamagne, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 3, p. 361)

Les années 1970 virent naître les mouvements révolutionnaires. En France, le FHAR (Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire) fut créé en 1971. (Florence Tamagne, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 3, p. 364) «Aux États-Unis le GLF (Gay Front Libération) fournit un moyen d'expression à une nouvelle génération qui rejetait l'ordre public et social de l'après-guerre et était prête à descendre dans la rue pour manifester son mécontentement». (Rizzo, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 212)

«Le déclin de l'engagement politique révolutionnaire laissa le champ libre au militantisme des activistes» dès les années 1970. Ils se battirent pour des modifications des droits civiques, une décriminalisation des actes homosexuels et la promotion d'une image plus favorable des personnes homosexuelles dans les médias. Ils divergeaient des mouvements de libération, car ils ne se battaient plus uniquement pour les homosexuels et agissaient de manière plus efficace sur le système politique. Les persécutions policières diminuèrent et on passa d'une déviance à un mode de vie alternatif». (Rizzo, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 217) J'estime que le film «Harvey Milk», de Gus Van Sant sorti en 2009, illustre bien cette lutte et son contexte.

L'APA retira l'homosexualité de la liste des désordres psychiatriques en 1973.

(Hekma, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 347)

Il y aurait évidemment beaucoup à dire concernant le lien entre l'apparition du Sida et l'image des homosexuels. Je me contente de relever ici les propos de Florence Tamagne : «le sida a entraîné la redéfinition de la sexualité gay dans son ensemble» (Tamagne, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 3, p. 381) et de Domenico Rizzo : «le sida a relevé plus qu'aucun autre problème le caractère systématique et persistant de la discrimination envers les homosexuels» (Rizzo, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 220)

D'après Gert Hekma, les années 1990 virent le retour à une culture du plaisir sexuel dans la vie sociale gay. (Hekma, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 338)

Selon Florence Tamagne, depuis la fin des années 1990, les activistes queer privilégient le terme de transgenre pour désigner tous ceux qui transgressent les normes de genre. Cela marque une rupture avec le monde médical et pathologique (transsexuel) et une conception binaire (masculin/féminin). (Florence Tamagne, Une Histoire de la Virilité, p. 366) Cette historienne parle de la récupération d'éléments appartenant au monde homosexuel par les hétérosexuels (notamment dans la publicité) et avertit : «l'appropriation d'éléments associés à la culture gay par les masses hétérosexuelles ne signifie pas pour autant la remise en cause de la domination masculine ou la disparition de la violence homophobe». (Tamagne, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 3, p. 385)

L'OMS a retiré l'homosexualité de la Classification internationale des maladies, le 17 mai 1990. (Hekma, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 347)

Selon Florence Tamagne, depuis les années 2000, on assiste à un éclatement de subcultures. (Tamagne, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 3, p. 382). Depuis 2005, le 17 mai est la Journée Internationale de lutte contre l'homophobie. (Michel-Guillou et Raymond, L'homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 132)

Gert Hekma constate la création de réseaux régionaux ou internationaux qui jouent un rôle important dans la défense des revendications homosexuelles. Il pense que, si le monde gay est devenu plus homogène avec la mondialisation, il est également davantage fragmenté. (Hekma, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 360). Il affirme que la liberté acquise par les homosexuels n'a pas ébranlé les fondements de l'idéologie sexuelle occidentale qui remontent aux Lumières. Les dichotomies critiquées au cours de la révolution sexuelle entre sexe et genre n'ont pas été affectées par les initiatives transgenres ou queer. L'idéologie hétérosexiste dominante demeure. (Hekma, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 363).

Ce point nous amène sans transition au chapitre suivant.

### **3. REGARDS PSYCHO-SOCIAUX**

Christèle Fraïssé nous apprend que le terme homophobie a été créé dans les années 1970 par les psychologues Kenneth Smith et George Weinberg. La définition acceptée actuellement est : «une attitude d'hostilité à l'égard des homosexuels». (Fraïssé, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste 2011, p. 11) Maks Banens indique que «certains auteurs proposent de réserver le terme homophobie au domaine de la psychologie où il peut définir, soit un rejet, soit une phobie et d'employer un autre terme pour parler de la position sociale subordonnée de l'homosexualité dans la hiérarchie des sexualités». (Banens, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 29) Il propose le terme d'antihomosexualité pour décrire «les actes, les gestes et paroles hostiles à l'homosexualité». (Banens, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 30) Il souligne : «même les sociétés les plus tolérantes n'ont pas trouvé de réponse au désarroi des jeunes homosexuels» (Banens, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 35) Et propose ceci : «si l'on déconstruisait la place que tient le sexe du partenaire dans la construction de l'identité sexuelle, on remettrait en cause la force identitaire des deux orientations sexuelles». (Banens, l'Homophobie et les Expressions de l'ordre hétérosexiste, p. 36).

Gabrielle Poeschl écrit : «l'homophobie est associée à la croyance dans l'existence de différences fondamentales entre hommes et femmes, à la base de notre organisation sociale». (Poeschl, l'Homophobie et les Expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 67) L'auteure compare les femmes qui revendiquent l'égalité et les homosexuels qui revendiquent le choix de leur orientation sexuelle. Selon elle, «les attitudes homophobes et sexistes remplissent quelques fonctions similaires : protéger un système de pensée



permettant d'organiser les choses complexes de façon simple, notamment sur la base du présupposé que tout ce qui est masculin n'est pas féminin et vice-versa et que la masculinité/féminité constituent deux sous-ensembles de caractéristiques dichotomiques. Elles permettent également l'adhésion aux valeurs morales définies par l'Église, ainsi qu'aux normes sociales (patriarcat)». (Poeschl, *l'Homophobie et les Expressions de l'ordre hétérosexiste*, 2011, p. 72)

Estelle Masson et Christèle Fraïssé analysent le courrier reçu par Noël Mamère, maire de Bègles, suite au mariage de Stéphane Chapin et Bertrand Charpentier qu'il a prononcé le 5 juin 2004. L'objectif de leur travail est de caractériser le contenu du préjugé homophobe. Il en ressort des thématiques qui ont été intégrées au chapitre consacré aux différentes hypothèses (no 5).

#### **4. POINTS DE VUE DE CATHOLIQUES**

Estelle Masson et Christèle Fraïssé citent les références sur lesquelles certains auteurs de lettres adressées à Noël Mamère ont pris appui : les Lettres aux Romains, les Lettres aux Corinthiens, le Lévitique et la Genèse (cf. annexes) et nous informent que «la référence à Sodome et Gomorrhe est récurrente». (Masson et Fraïssé, *l'Homophobie et l'Expression de l'ordre hétérosexiste*, 2011, p. 151)

Voici quelques extraits de lettres : «l'homme qui couche avec un homme comme on couche avec une femme : c'est une abomination» et «l'usage naturel de la femme pour l'homme doit être respecté». Les auteures analysent : «la transgression de l'Ordre naturel, institué par Dieu, impliquant une différence entre le masculin et le féminin, qui par leur complémentarité structurent la société, notamment par l'intermédiaire de la reproduction des enfants, est synonyme, au-delà de la transgression morale, de transgression sociale».

(Masson et Fraïssé, *l'Homophobie et l'Expression de l'ordre hétérosexiste*, 2011, p. 154)

De cette lecture, j'ai compris que cette pensée est fondée sur la croyance que Dieu a créé un ordre dans lequel homme et femme ont une place. Leur rencontre rend possible la procréation. L'homosexualité n'est pas concevable puisque la procréation ne peut avoir lieu au sein d'un couple du même sexe et parce qu'elle ne respecte pas le projet divin.

Le Père Dominique Foyer, docteur en théologie et prêtre, insiste sur le fait que les homosexuels n'ont pas choisi leur orientation sexuelle. Il précise : «le jugement moral porte à la fois sur les actes, sur la propension et sur les personnes elles-mêmes, dans la mesure où elles peuvent maîtriser leurs actes, même si elles ne peuvent pas échapper à une condition homosexuelle qu'elles n'ont pas choisie. Il ajoute que l'Église affirme que «l'acte homosexuel ne procède pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable (...), car il n'accomplit pas la plénitude de la rencontre des sexes masculin et féminin». Il encourage tout personne homosexuelle à la chasteté. (interview complète, cf. annexes) Cet élément, la chasteté, ressort également du témoignage du Père Joël Pralong qui dit : «l'idéal est la chasteté» (Émission Vacarme, 21.11.2016)

Sœur Véronique Magron, religieuse dominicaine, doyenne de la Faculté de théologie à l'Institut catholique d'Angers et enseignante à l'Institut Catholique de Paris, est davantage explicite que le Père Dominique Foyer lorsqu'elle dit : «c'est grâce à la différence des sexes que le don de la vie est rendu possible et à travers lui la transmission du nom de Dieu au fil des générations. Il y a là une réalité incontournable. Or, c'est une symbolique, le lien entre la parole, les différences des sexes et des générations que les personnes homosexuelles ne peuvent, de fait, assumer». Elle ajoute : «Le Magistère (l'autorité en matière de morale et de foi de l'ensemble des évêques et spécialement du pape sur les fidèles catholiques, Site Internet Wikipédia) reconnaît la légitimité des rapports sexuels que dans le cadre d'un mariage hétérosexuel indissoluble, ouvert sur la fécondité du couple par la procréation. Autant de conditions qui ne

remplissent, évidemment pas, les personnes homosexuelles». Je retiens encore de cette interview la position suivante : «Une relation homosexuelle, marquée par l'amour, si légitime et respectable soit-elle au niveau du vécu des personnes, ne peut pas avoir le même statut social qu'une relation hétérosexuelle». (interview complète, cf. annexes)

Parmi les Catholiques, les voix divergent. Monseigneur Jacques Gaillot, ex-Évêque d'Évreux et prélat sans charge pastorale, prône l'ouverture vis-à-vis des personnes homosexuelles, affirme qu'il n'est pas du rôle de l'Église de donner des lois et dit être favorable au mariage gay. (interviews, cf. annexes)

L'association «Devenir un en Christ», qui vise un accueil chrétien pour les personnes homosexuelles ou leurs proches, met en évidence le fait que la question de l'orientation sexuelle n'existait pas au temps des premiers Chrétiens, que certains faits décrits dans la Bible ont été interprétés comme étant liés à l'homosexualité mais ne le sont pas (par exemple Sodome et Gomorrhe), qu'il faut mettre les croyances dans leur contexte et le fait que Jésus a aboli des distinctions qui existaient dans l'Ancien Testament. (cf. Lettre de Saint Paul aux Galates, annexes)

Les résultats de l'enquête de Martine Gross prouvent qu'il n'est pas aisé de conjuguer une orientation homosexuelle et sa foi. (cf. annexes)

Je constate, à partir de l'expérience du mariage à Bègles et des arguments défendus à l'encontre du Mariage pour Tous, que certaines personnes qui tiennent des propos homophobes puisent leur réflexion dans la Bible. (cf. également annexes, résultats des enquêtes de Gabrielle Poeschl) Nous sommes ici au cœur de la foi. Les croyances des uns peuvent être diamétralement opposées à celles des autres. Cela soulève évidemment une question d'ordre éthique dans notre rôle professionnel : comment accueillir au mieux les personnes dont les valeurs ne correspondent pas aux miennes ? Je pense que le travail de réflexion concernant ses propres valeurs constitue un outil qui permet de rester intègre tout en offrant une écoute bienveillante à son interlocuteur.

## **5. DIFFERENTES HYPOTHÈSES**

J'étais partie d'une hypothèse unique, les différentes lectures m'ont amenée à l'affiner et à en identifier plusieurs autres :

### **a) rôle passif**

Les lectures de «Histoire de la Virilité», d'«Une Histoire de l'Homosexualité» et de «l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste» font apparaître un thème : dès l'époque grecque et romaine, l'homme passif est mal perçu. J'ai été très surprise de constater que cette conception a traversé tous les siècles. Même si l'on accepte l'idée que le fait d'être pénétré signifie être passif, en quoi cela pose-t-il problème ?

Un membre de l'Association tunisienne de défense des personnes LGBTQIA Shams parle de machisme. Je cite : «celui qui pénètre est moins mal vu que celui qui est pénétré. C'est à cause d'une culture qui assimile celui qui se fait pénétré à une femme. Comme la femme n'est pas égale à l'homme, qu'elle est un objet sexuel, qu'elle est passive lors des relations sexuelles, un homosexuel passif n'est pas un homme, il se fait baiser, cela porte atteinte aux valeurs de la masculinité, à la virilité, au machisme arabo-musulman». Cet interlocuteur estime que le machisme de son pays est la cause première de l'homophobie, avant la religion. (Émission Vacarme, rts la Première, 24.11.2016)

Rommel Mendes-Leite a analysé le contenu d'appels téléphoniques à une ligne de soutien aux personnes en questionnement quant à leur identité sexuelle. Il s'agit de jeunes personnes qui n'acceptent pas l'idée de relations homosexuelles. Ce psychologue décrit différentes stratégies

d'évitement. L'une d'elles consiste à considérer une relation sexuelle comme anodine si elle ne comporte pas de coït anal. Étant sodomisé, l'homme perd sa légitimité de mâle. «Se faire pénétrer représente un saut vers une identité homosexuelle qui n'admet pas de retour possible».

(Mendes-Leite, l'Homophobie et les Expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 53)

David Halperin souligne quant à lui que «l'idée demeure qu'un homme (...) qui pénètre un(e) partenaire subordonné(e) joue un rôle conventionnellement masculin».

(Halperin, l'Homosexualité à l'épreuve des représentations, 2002)

Nous sommes par conséquent dans l'ordre des représentations.

### **b) fécondité**

Comme nous l'avons vu plus haut, notamment à la fin du Moyen-Âge et au XVIII<sup>e</sup> siècle, la fécondité était l'un des critères de la virilité. (Histoire de la Virilité, 2011, Mandressi, tome 1, p. 246 et Tamagne, tome 3, p. 378) Les homosexuels sont ainsi, par définition, exclus de cette conception de la virilité. Une partie des personnes qui a envoyé des courriers défavorables au mariage de Bègles met en évidence l'idée «qu'une union homosexuelle en étant par définition stérile ne s'inscrit pas dans la vocation du mariage». (Masson et Fraïssé, l'Homophobie et l'Expression de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 138-139) Cet argument est défendu par les membres de la Manif pour tous. (Émission «On n'est pas couché», 2013) Nous avons vu plus haut qu'il fonde également les conceptions de certains Chrétiens.

Concernant la parentalité, Christèle Fraïssé et Estelle Masson relèvent : «si la stérilité et par extension l'incapacité des couples homosexuels de fonder une famille par leur union servent d'argument pour leur refuser l'accès au mariage, paradoxalement, le risque de la présence d'enfant dans ces couples sert également d'argument à la réprobation du mariage».

(Masson et Fraïssé, l'Homophobie et l'Expression de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 140)

L'étude susmentionnée montre que la moitié des jeunes filles interrogées estime qu'un enfant ne peut pas être élevé par un parent homosexuel, tandis qu'un tiers des jeunes garçons est de cet avis.

(Enquête de la Fédération des Centres de planning familial, 2007)

Aurélie Godefroy, journaliste spécialiste des questions sexuelles, affirme : «le fait qu'il ne puisse y avoir de procréation entre deux personnes homosexuelles est ce qui pose problème aux trois religions monothéistes». (Émission de Télévision, Faut pas Croire)

J'ai le sentiment que c'est là une des hypothèses les plus solides, car elle a trait à une opinion partagée par un nombre important de personnes.

### **c) hors norme**

La population homosexuelle représente statistiquement une minorité. Rommel Mendes-Leite indique que : «l'une des difficultés pour beaucoup de garçons est l'impossibilité libidinale de concrétiser un désir de normalisation hétérosexuelle, alors même que la relation avec la fille se passe bien. La norme idéale est la norme idéelle, celle vers laquelle il faut tendre, tout en la percevant comme inaccessible. Une des stratégies de refus serait de vivre une histoire hétérosexuelle platonique tout en ayant des relations homosexuelles clandestines. Elles restent cachées, comme elles doivent l'être dans leur esprit». (Mendes-Leite, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 53) J'ai constaté lors des cours d'éducation sexuelle que le seul fait que l'homosexuel soit autre et minoritaire produit la pensée selon laquelle il n'est pas «normal» (dans la norme) et il est par conséquent «anormal».

### **d) espace privé/espace public : problème de visibilité**

L'Émission «Specimen» a organisé une mise en scène lors de laquelle deux comédiens s'enlaçaient et s'embrassaient dans un centre commercial. Ledit magasin a reçu deux plaintes de la part de

personnes qui ont été dérangées par leur présence. Estelle Masson et Christèle Fraïssé parlent de l'invisibilité de l'homosexualité. Elles font référence à l'ouvrage d'Eve Kosolofsky «Épistémologie du Placard», disent que le fait de sortir du placard s'insère dans un rapport de savoir et de pouvoir entre l'homosexuel et son entourage. Il y a dissymétrie entre hétéro et homo-sexuels qui se traduit par l'enfermement de l'homosexuel dans une position d'infériorité. L'homosexuel est l'objet du discours des autres. S'il adopte une position de sujet de son discours, il encourt le risque d'être perçu comme provocant. La discrétion est la condition pour l'ordre social. (Masson et Fraïssé, *L'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste*, 2011, p. 160) Cela renvoie à la notion de marché en place au XIXème siècle dont parle Régis Revenin.

Cette question fut au cœur d'un débat radiophonique, entre Caroline Dayer et Jean-Marc Haller, dans l'émission Forum du 18 février dernier suite à la position du syndicat des enseignants alémanique qui souhaiterait que les enseignants homosexuels révèlent leur orientation sexuelle à leurs élèves.

Selon le récit d'Ivan, ce qui a toujours importé à ses parents, c'est «qu'il ne corresponde pas à une folle, mais qu'il vive son homosexualité dans la discrétion». «Pour eux, c'est clair que moi je ne suis pas lié au monde de plumes, de strass, de paillettes et de travestis. Pour eux, ça c'est important. Moi je suis le bon homosexuel qui le vit discrètement. Je suis un mec qui aime les mecs et point final». (Mellini, *Entre normalisation et hétéronormativité : la construction de l'identité homosexuelle*, 2009, p. 52) Laura Mellini cite C. Broqua et P-O. De Busscher (2003) qui formulent l'hypothèse suivante : «plus l'homosexualité devient visible, plus l'homophobie a d'occasions pour s'exprimer. La visibilité croissante de l'homosexualité, censée alimenter le processus de normalisation de celle-ci, entraîne donc un effet pervers d'envergure : la multiplication des réactions hostiles et dévalorisantes envers l'homosexualité». L'auteur cite le fait que la recrudescence de l'homophobie place les homosexuels dans une impasse. Elle affirme que : «d'une part, la présomption d'hétérosexualité les contraint à dévoiler leur homosexualité, d'autre part, celle-ci maintient intact son statut d'identité indicible. Tout se passe comme si les homosexuels étaient face à la contradiction entre l'obligation ressentie d'avouer leur homosexualité et l'incapacité de le faire».

(Mellini, *Entre normalisation et hétéronormativité : la construction de l'identité homosexuelle*, 2009, p. 67)

Florent Jouniot affirme que les oppositions flagrantes à l'encontre des homosexuels ont diminué. Il s'en réjouit et parle d'une acceptation à conditions. «Les homosexuels sont acceptés à condition qu'ils ne soient pas trop visibles, pas trop proches de moi et qu'ils n'en demandent pas trop». (Specimen, *Les Homos des Ovnis ?*, 27.02.2013)

#### **e) contre-nature**

«L'ensemble des écrits savants du XIXème siècle repose sur l'idée qu'il y aurait un instinct sexuel normal qui attirerait nécessairement un individu vers un autre de sexe opposé». (Revenin. *Histoire de la Virilité*, 2011, Tome 2, p. 381) Voici un extrait d'une lettre adressée à Noël Mamère : «cette nature a des lois, des constantes que la liberté humaine ne peut ignorer (...) une de ces lois est la différence des sexes pour perpétuer la vie et les espèces. L'union d'un homme et d'une femme a donc un fondement naturel, biologique. (...) Par suite le mariage entre homosexuels n'a pas de composante naturelle». (Michel-Guillou et Raymond, *L'homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste*, 2011, p. 114-115) Comme nous l'avons vu plus haut, cet argument est l'un des socles de la pensée de certains représentants de l'Église catholique.

#### **f) maladie**

Selon ce qui figure dans le chapitre consacré à l'histoire, l'homosexualité a été considérée comme une maladie jusqu'en 1990. Vingt-sept ans plus tard, cela reste la représentation de certaines personnes. Je l'ai lu et entendu au cours de ce travail. Cela est également ressorti à plusieurs reprises

de la bouche d'élèves en cours d'éducation sexuelle. Or, j'imagine logiquement que, dans l'esprit de ces personnes, si l'homosexuel est malade, alors il faut le soigner. Je constate que cette notion de personne qui n'a pas choisi sa situation et qui peut être ramenée vers «le droit chemin» est présente dans les propos du Père Dominique Foyer. Je pose la question : pour quelles raisons devrait-on rejeter, injurier, frapper ou craindre une personne porteuse de maladie ?

### **g) perversion**

«En supprimant Dieu, qui est Amour et Vie, de leur vie, l'autre, le rusé, le Démon ne peut faire autre chose qu'occuper la place laisser vide (...). Aussi ne nous étonnons plus si aujourd'hui les jeunes déjà tarés par la vie de leurs parents en arrivent à tuer froidement (...). Fruits de ces perversions qu'on nous jette en réclame tous les jours, viols (...) suivis de meurtres (...) Le vice de l'homosexualité entraîne imperturbablement à tout cela». (extraits d'une lettre à Noël Mamère, Masson et Fraïssé, L'homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, p. 153)

L'homosexualité est considérée comme un vice qui mène à tout.

13% des étudiants des Universités et Grandes Écoles d'Île de France estiment que l'homosexualité est une orientation sexuelle déviante. (Enquête, Les Représentations de l'homosexualité dans le milieu étudiant, 2010)

Laura Mellini précise : «l'omniprésence de la présomption d'hétérosexualité continue de rabattre l'homosexualité à une forme de sexualité déviante et dominée».

(Mellini, Entre normalisation et hétéronormativité : la construction de l'identité homosexuelle, 2009)

David Halperin indique que les sexologues du XIX<sup>ème</sup> siècle ont distingué la perversion de la perversité : «un inverti, un transgenre ou une orientation sexuelle passive renverraient à la perversion chez un homme, tandis que la pénétration sexuelle d'un homme subordonné pourrait n'indiquer que de la perversité». (Halperin, L'Homosexualité à l'épreuve des représentations, 2002)

### **h) amalgame entre homosexualité et pédophilie**

«Au XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le pédéraste était souvent assimilé au pédophile», «avoir des relations sexuelles avec des garçons plus jeunes constituait une forme de corruption».

(Tamagne, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 3, p. 374 et Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 189) Après avoir lu les extraits des courriers reçus par Noël Mamère, je constate que les peurs dues à cet amalgame perdurent dans le tête de certaines personnes : «lorsque j'entends les informations sur les procès en cours (pédophilies et autres sévices sexuels), quel exemple donnez-vous ?».

De malade, à pervers, l'homosexuel endosse le rôle de criminel. Je pense qu'il est de notre rôle de connaître ces amalgames pour les déconstruire et amener un peu de raison dans les discussions. C'est en tout cas, ce qu'il m'est arrivé de faire lors d'un cours en éducation sexuelle. L'échange avait été constructif.

Élisabeth Badinter cite Robert Barret et Bryan Robinson qui ont étudié les mythes liés à l'homosexualité. Parmi ceux-ci figure le fait que les gays seraient des obsédés sexuels et que les pères homosexuels auraient tendance à s'attaquer à leurs propres enfants ou laisser leurs amis faire.

(Badinter, XY de l'identité masculine, 1990, p. 256)

Nous sommes dans le registre des mythes.

### **i) individualisme et comportement antisocial**

Florence Tamagne indique : «Les homosexuels constituèrent une secte, défendant ses propres intérêts et s'employant à détruire la société de l'intérieur». Cette conception eut lieu pendant la période allant de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la Première Guerre Mondiale. Elle poursuit :

«l'une des critiques les plus tenaces portées contre les homosexuels est celle de la trahison (...), l'homosexuel est celui qui s'est mis volontairement hors de la communauté et dont la conduite, analysée en terme de jouissance immédiate, est considérée comme égoïste et narcissique». (Tamagne, l'Homosexualité à l'épreuve des représentations, 2002) L'historienne écrit : «l'homosexuel est toujours l'autre» (Tamagne, l'Homosexualité à l'épreuve des représentations, 2002 et Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 189). J'ignore si cet argumentaire demeure encore de nos jours une source de l'homophobie. Je ne l'ai pas trouvé dans les courriers de Bègles.

### **j) sodomie**

«Comment peut-on parler de sexualité entre deux mecs, car un anus n'est pas un sexe, mais un orifice d'évacuation de nos déchets organiques». (extrait d'un courrier, Masson et Fraïssé, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2010, p. 146) Des propos identiques ont été tenus par un membre de la Manif pour Tous devant les caméras de télévision. (Specimen, Les Homos, des ovnis ?) Parmi les injures écrites à Noël Mamère, bon nombre ont un lien avec l'anus. La virulence du contenu de certains courriers, ainsi que cette focalisation sur cette partie du corps, m'ont beaucoup surpris. On a lu que la condamnation de la sodomie est ancienne. Cette dernière ne fait-elle pas partie des pratiques hétérosexuelles ? Pour quelles raisons pose-t-elle tant de problèmes lorsqu'elle est pratiquée par deux hommes ?

Estelle Masson et Christèle Fraïssé écrivent : «ces scripteurs s'emparent de la mise en cause du principe de l'altérité des sexes au sein du mariage pour projeter le mariage homosexuel dans les abîmes d'une altérité radicale, une altérité conçue en terme d'espèce. Par un étrange jeu de symétrie le mariage homme-animal apparaît l'équivalent du mariage homosexuel (...) par cette transposition c'est non seulement le mariage homosexuel qui est projeté dans l'ordre de l'animalité, mais aussi insidieusement (...) l'homosexuel». (Masson et Fraïssé, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 157-158)

### **k) destruction de la société**

Un juriste danois écrit en 1791 «les rapports sexuels contre-nature inculquent l'horreur du mariage, des fondements de l'État». (Puff, Une histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 109) «Les scripteurs mettent bien en avant cette transgression de la nature qui conduit à celle de la loi sociale fondée sur l'union d'un homme et d'une femme». L'un d'eux écrit : «il est des frontières que l'on ne doit pas dépasser, il est des règles que l'on doit respecter pour ne pas ébranler les fondements sur lesquels repose notre société». (Masson et Fraïssé, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 155 et 156) D'autres vont plus loin et expriment leurs craintes : «dans peu de temps, on mariera des humains et des animaux, de vieux pédophiles et de jeunes enfants (...)». (Masson et Fraïssé, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 156) Le coprésident de l'UDC valaisanne Cyrille Fauchère déclara : «nous défendons un modèle de société qui a fait ses preuves pendant longtemps». (Infrarouge, Homosexualité, taboue jusqu'à quand ?)

Apparaît très clairement dans ces propos la notion de peur.

### **l) figures de projection**

Les personnes homophobes ne sont-elles pas à l'aise avec leurs propres attirances ? Voilà ce qu'en dit Maks Banens : «Il peut y avoir la peur devant sa propre homosexualité. Cependant il est important de reconnaître non seulement qu'elle n'est pas le seul facteur en jeu, qu'elle ne figure même pas obligatoirement parmi les facteurs en jeu : l'aversion homosexuelle n'a pas besoin de la peur pour exister». (Banens, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 30) Le psychiatre Pierre Cochand, qui intervient dans Specimen, répond de manière affirmative à cette question : «il y a celles/ceux qui ont peur de l'autre, du différent, et celles/ceux qui ont peur d'eux-mêmes, de leur part féminine ou de leur part masculine, la personne homosexuelle va confronter ces personnes à l'idée qu'elles/ils ne sont pas «purs hommes ou pures femmes».

Cette émission de télévision cite une recherche menée aux États-Unis en 1996 (Homophobia associated with homosexual arousal?) qui explora les malaises et les réactions ambiguës que peut provoquer l'homosexualité chez certains hommes. Le résultat montre que ce sont les hommes homophobes qui ont eu le plus de réactions physiques d'excitation (mesurées par un anneau posé sur le pénis) devant des images érotiques mettant en scène deux hommes. (Specimen, Les Homos, des ovnis ?)

### **m) rejet des hommes efféminés**

Comme nous l'avons vu, tout au long de l'histoire, la virilité fut associée au fait d'être puissant, costaud ou courageux. L'étude belge montre que près d'un garçon sur deux estime que les gays sont efféminés (entre «tout à fait d'accord» (21%) et «plutôt d'accord» (28%), tandis que les filles sont à 12% «tout à fait d'accord» et à 33% «plutôt d'accord». (Étude, Perception de l'homosexualité chez les jeunes de 13 à 21 ans, 2007) «L'homosexuel perçu comme efféminé est souvent accablé des tares supposées inhérentes à l'autre sexe». (Tamagne, l'Homosexualité à l'épreuve des représentations) Christopher Forth écrit : «la plupart des chercheurs sont d'accord pour dire que les homosexuels sont le plus souvent considérés comme l'exemple typique d'hommes «féminins» socialement placés tout en bas de la hiérarchie du genre masculin». Il précise encore : «loin de constituer une constante historique, le caractère présumé efféminé des hommes qui aiment les hommes a connu d'importantes mutations dans le temps». (Forth, Histoire de la Virilité, 2011, Tome 3, p. 152) Dans mon rôle de stagiaire en éducation sexuelle, j'ai constaté que l'efféminement de certains hommes questionne, suscite des commentaires, voire dérange.

## **6. PISTES DE REFLEXION POUR NOTRE TRAVAIL**

Le chapitre 5 m'a permis de mettre en évidence quelques-unes des hypothèses qui peuvent potentiellement expliquer le rejet des personnes homosexuelles. Je propose de poursuivre la réflexion en confrontant les questions que soulève l'homophobie à certaines connaissances acquises lors du DAS.

### **Sexualité**

Denise Medico a relevé le fait que la sexualité est un concept multidimensionnel. La dimension subjectivo-corporelle «est vécue à travers une expérience personnelle qui s'inscrit dans une corporéité». Nous, les spécialistes en Santé sexuelle et reproductive, sommes habités par nos représentations, nos valeurs et nos expériences en lien avec cette dimension. Il nous revient d'accueillir chaque personne, quelle que soit son orientation sexuelle, avec un regard le plus ouvert possible, afin de ne pas l'enfermer dans un schéma réducteur. Ceci nous a été conseillé à la fois par Caroline Dayer et Florent Jouinot. Ceci me paraît d'autant plus important dans les situations où la personne a des relations sexuelles avec des partenaires du même sexe et ne se considère pas comme homosexuel.

### **Bicatégorisations et hiérarchisations**

Gabrielle Poeschl et Maks Banens nous ont permis de retrouver des questionnements soulevés par Caroline Dayer. La bicatégorisation peut avoir lieu entre femmes et hommes, aussi bien qu'entre hétérosexuels et homosexuels. Quant à la hiérarchisation, je vous livre un extrait d'une lettre d'un opposant au mariage de Bègles: «les homos n'ont pas besoin de ce label pour s'aimer et vivre ensemble». Les auteures écrivent : «cette argumentation constitue une figure d'hétérosexisme dans la mesure où elle laisse apparaître la hiérarchie des orientations sexuelles sous-jacente et affirme l'inégalité entre hétérosexualité et homosexualité». Masson et Fraïssé, l'Homophobie et l'Expression de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 139) Je constate que la hiérarchisation entre sexualité hétérosexuelle et homosexuelle est également faite par certains membres de l'Église catholique. (cf. interview de Sœur Véronique Magron)

Les écrits de Judith Butler, Michal Raz et Priscille Touraille, que j'ai découverts lors du travail de Module 6, m'ont permis d'élargir mes réflexions. Je souhaiterais qu'ils soient davantage diffusés au grand public.

Le maintien des stéréotypes liés au genre, ainsi que les amalgames entre sexe, genre, identité et orientation sexuelles, permettent de perpétuer le modèle hétérosexiste, notamment en excluant celles et ceux qui n'y correspondent pas. C'est ce que ressentent certains homosexuels qui ont témoigné dans le film «Homos, la Haine». Les professionnel(le)s que nous sommes avons réfléchi pendant la formation aux valeurs qui nous habitent. Je pense que ce questionnement doit se poursuivre tout au long de notre carrière professionnelle, car certaines rencontres vont probablement nous confronter à nos limites.

### Éducation

Denise Medico nous a indiqué que «l'éducation avait un impact énorme sur les comportements sexuels». Jasmin Roy, victime de harcèlement et auteur du livre «Sale Pédé», affirme quant à lui qu'au sein des établissements scolaires les lois doivent être appliquées et des protocoles cohérents établis. Il affirme que la punition seule des auteurs de harcèlement ne suffit pas. Il appelle de ses vœux une école qui fonctionnerait comme un milieu positif et bienveillant. (Journal de 12h30, rts) Je regrette que le temps dédié à l'éducation sexuelle auprès des adolescents soit si maigre. Lors des cours auxquels j'ai participé le thème de l'homosexualité était abordé parmi beaucoup d'autres et traité de ce fait en quelques minutes. Je soutiens l'organisation de journées consacrées à la thématique de l'homophobie au sein des écoles. Celle-ci ne laisse aucun(e) adolescent(e) indifférent(e) puisqu'ils(elles) sont en train de construire leur rapport au corps.

Si l'adulte offre un espace à la parole et transmet un message encourageant le respect de la diversité, j'ai l'espoir que les mal-être ressentis par certain(e)s puissent s'exprimer, voire trouver une issue constructive.

A mon avis c'est un chemin encore long, car l'homophobie, selon ce qui a été mis en évidence dans le chapitre 5, touche notamment aux croyances, aux représentations, aux mythes et aux peurs.

Je rappelle également le souhait exprimé par Raphaël Bize de développer une éducation sexuelle adaptée aux personnes homosexuelles.

### Législations et droits

Gert Hekma prend position en faveur de l'octroi aux homosexuels des mêmes droits que ceux dont bénéficient les hétérosexuels, car ceci mettrait un terme aux discriminations. (Hekma, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 346). Caroline Dayer défend l'idée que la reconnaissance des mêmes droits, indépendamment de l'orientation sexuelle, est un moyen de lutte contre l'homophobie. (Émission Infrarouge, Homosexualité, taboue jusqu'à quand ?) Selon les résultats de l'enquête «Les Représentations de l'homosexualité dans le milieu étudiant», 73% des sondés estiment «absolument nécessaire» ou «souhaitable» que la société reconnaisse l'égalité des droits pour lutter contre l'homophobie, 60% des personnes interrogées estiment que le refus du mariage civil pour les couples homosexuels est «clairement homophobe». L'inégalité des droits face au mariage est majoritairement reconnue comme une véritable discrimination par les répondant/es. (Enquête «Les Représentations de l'homosexualité en milieu étudiant», 2010). J'estime qu'il est de notre devoir, en tant que professionnel(le), d'au moins se tenir informé(e) de l'évolution des débats politiques, voire de militer pour ce combat.

Gert Hekma indique que les dernières lois dans les pays européens qui condamnaient l'homosexualité ont été abrogées à la fin de années 1960, tandis que l'Union Européenne a rendu



illégalles les législations anti-homosexuelles. (Hekma, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 346) La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne interdit la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. (Site Internet Droits LGBT dans l'Union européenne) En 2003, la Cour Suprême des États-Unis prit une décision qui fit jurisprudence et qui rendit inconstitutionnelles les lois criminalisant l'homosexualité. (Hekma, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 347) La Charte d'Ottawa, qui a plus de 30 ans, donne «le droit à chacun de réaliser ses ambitions et de satisfaire ses besoins». De plus, la définition de la santé sexuelle de l'OMS de 2006 requiert une approche sans discrimination. Enfin, il est intéressant de relever que chacun des droits de l'IPPF mentionne l'orientation sexuelle, soit en parlant de liberté, soit en condamnant toute forme de discrimination. En lien avec la question de la fécondité (point b), il me semble important de relever que l'art. 9 indique que «toute personne a le droit de fonder ou non une famille, de décider d'avoir ou non des enfants, de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement des naissances, et ce dans un environnement où les lois et politiques reconnaissent la diversité des formes de famille, y compris celles non définies par la descendance ou le mariage». (Site Internet : [www.ippf.org](http://www.ippf.org))

Domenico Rizzo affirme que, si l'égalité des droits semble réalisable et que les discriminations ont diminué, les États occidentaux contemporains considèrent toujours la famille hétérosexuelle mariée comme l'unité sociale de base. (Rizzo, Une Histoire de l'Homosexualité, 2006, p. 221)

Je cite ces différents aspects liés aux législations, car la maîtrise du cadre légal facilite la rencontre de nos patients et élèves.

### Lutte contre les discriminations

La stratégie de promotion de la santé développée en 2016 par la Conférence latine des Affaires sanitaires et sociales (CLASS) se fixe comme objectif de : «lutter contre les discriminations et stigmatisations fondées sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'état de santé, l'âge, les pratiques sexuelles ou la situation socio-économique (p. ex. l'homophobie) et de diminuer le taux de suicide et de dépression chez les personnes LGBTIQ». Nos missions visent à atteindre ces buts.

Une discrimination actuelle en Suisse à l'encontre des couples homosexuels provient de la Loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) qui stipule : «seuls les couples mariés peuvent recourir au don de sperme» (art. 3) et «la maternité de substitution est interdite» (art. 4). A titre de comparaison, la «Loi relative à la PMA et à la destination des embryons surnuméraires et des gamètes» belge définit l'auteur du projet parental comme «toute personne ayant pris la décision de devenir parent par le biais d'une procréation médicalement assistée, qu'elle soit effectuée ou non au départ de ses propres gamètes ou embryons». Cette définition reconnaît donc explicitement la parentalité pour des personnes du même sexe ou seules (Site Internet : [www.pma.chc.be](http://www.pma.chc.be))

## **7. Conclusions**

«Histoire de la virilité» est un ouvrage passionnant, écrit par des spécialistes de chaque thème abordé, dont le contenu est étayé par de nombreuses références (extraits d'œuvres littéraires, procès-verbaux de police, études scientifiques, notamment). La lecture de «XY de l'identité masculine» m'a permis de prendre connaissance d'informations complémentaires, mais le contenu de ce livre m'a paru trop succinct. «Une Histoire de l'Homosexualité» est un magnifique ouvrage, qui, en plus d'être captivant, est richement illustré.

Les articles tirés de revues et les émissions de radio et télévision sont venus étayer le contenu des livres susmentionnés. J'ai découvert de nombreuses choses et ai eu beaucoup de plaisir à le faire. Je me sens davantage compétente pour l'accueil d'adolescents qui se questionnent concernant leur orientation sexuelle, tout comme celui d'adultes homosexuels ou ayant des relations sexuelles avec des partenaires du même sexe. J'estime pouvoir être une personne ressource au sein d'une équipe professionnelle, car ce travail m'a contrainte à affiner mes réflexions.

J'ai également vécu des émotions de profonde tristesse et de colère, tant certaines opinions exprimées étaient haineuses.

La Commission des affaires juridiques du Conseil national a décidé en février dernier de prolonger de deux années le délai de mise en œuvre de l'initiative, déposée par Mathias Reynard en mars 2013, concernant la modification de l'art. 261Bis du code pénal qui pénaliserait la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Ce potentiel changement légal revêt à mes yeux une grande importance.

Les changements de lois qui vont vers une plus grande égalité des droits me réjouissent, tandis que le durcissement de la répression des homosexuels dans certains pays m'inquiète.

Passionnée par la vie politique, je vais suivre avec intérêt les débats et prises de décisions concernant la santé sexuelle, en général, et toute forme de discrimination, en particulier.

## 8. Bibliographie

- Aldrich, R. (Dir.) (2006). *Une Histoire de l'Homosexualité*. Paris : Éd. du Seuil
- Bachofner, A. (2015). *Pourquoi les religions n'aiment-elles pas les homos?* [Émission de télévision, Faut pas croire]. Genève : rts
- Badinter, E. (1992). *XY de l'identité masculine*. Paris : Éd. Odile Jacob
- Bivel, D. (2016). *Baisers cachés*. [Téléfilm projeté dans le cadre de l'Émission Infrarouge]. Genève : rts
- Conférence des Évêques de France. *Église et homosexualité*. Récupéré le 16.04.2017 de <http://www.eglise.catholique.fr>
- Corbin, A. (Dir.) (2011). *Histoire de la Virilité : 2. Le triomphe de la virilité. Le XIXème siècle*. Paris : Éd. du Seuil
- Courtine, J-J. (Dir.) (2011). *Histoire de la Virilité : 3. La virilité en crise ? Le XXème et XXIème siècle*. Paris : Éd. du Seuil
- Croire.com. (2013). *Homosexualité : qu'en dit l'Église ?* Récupéré le 04.05.2017 de <http://www.croire.la-croix.com>
- Devenir Un en Christ. (2015). *Que dit la Bible sur les homosexuels ?* Récupéré le 12.04.2017 de <http://www.devenirunchrist.net>
- Engel, R. et Lachavanne, A. (2010). *Mon enfant est homo*. [Émission de télévision Temps présent]. Genève : rts
- Enquête de SOS homophobie et Collectif des Associations Étudiantes LGBT d'Île-de-France (2011). *Les Représentations de l'homosexualité dans le milieu étudiant*. Récupéré le 23.03.2017 de <http://www.sos-homophobie.org>
- Fassin, E. (2003). L'inversion de la question homosexuelle. *Revue française de psychanalyse*, (67), pages 263 à 284. Récupéré le 02.05.2017 de <http://www.cairn.info>
- Fédération des Centres de Planning familial. (2007). *Perception de l'homosexualité chez les jeunes de 13 à 21 ans*. Récupéré le 04.04.2017 de <http://www.planningsfps.be>
- Fraïssé, C. (Dir.) (2011). *L'homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes
- Gross, M. (2008). Être Chrétien et homosexuel en France. *Sociétés contemporaines*. (3), p. 67 à 93. Récupéré le 25.04.2017 de <http://www.cairn.info>
- Guéret, E. (2014). *Homos la haine*. [Documentaire diffusé à la télévision]. Paris : France Deux

- Gultas, M. (2017). *Le syndicat des enseignants alémanique prône une attitude ouverte face à l'homosexualité* [Émission de radio Forum]. Lausanne : rts
- Le Point. (2015). *Le mariage homosexuel n'est pas une menace pour la famille traditionnelle*. Récupéré le 16.04.2017 de <http://www.lepoint.fr>
- Le Temps. (2000). *Le jour où les homosexuels seront reconnus, il n'y aura plus de Gay Pride*. Récupéré le 29.07.2017 de <http://www.letemps.ch>
- Marra, L. (2013). *Les Homos, des ovnis ?* [Émission de télévision Specimen]. Genève : rts
- Marra, L. (2016). *Fais-toi mâle !* [Émission de télévision Specimen]. Genève : rts
- Mellini, L. (2009). Entre normalisation et hétéronormativité : la construction de l'identité homosexuelle, *Déviance et Société*, (33), p. 3 à 26. Récupéré le 02.05.2017 de <http://www.cairn.info>
- Mercier, M. (2016). *La lente reconnaissance des droits des homosexuels* [Émission de radio Vacarme]. Genève : rts
- Morard, R. (2016). *Homosexualité, taboue jusqu'à quand ?* [Émission de télévision Infrarouge]. Genève : rts
- Ruquier, L. (2013). *Débat entre Frigide Bardot et Caroline Fourest* [Émission de Télévision On n'est pas couché]. Paris : France Deux
- Tamagne, F., Halperin, D., Chauncey, G. & Fassin, E. (2002). L'homosexualité à l'épreuve des représentations, *Histoire et Sociétés*, (3)
- Van Cutsem, N. (2016). *Interview de Jasmin Roy* [Émission de radio le 12h30]. Lausanne : rts
- Vigarello, G. (Dir.) (2011). *Histoire de la Virilité : 1. L'invention de la virilité. De l'Antiquité aux Lumières*. Paris : Éditions du Seuil

## Annexes

### Résumé de l'art. de Laura Mellini «Entre normalisation et hétéronormativité : la construction de l'identité homosexuelle»

Elle reprend les propos de F. Delor (1997) pour affirmer que l'homosexualité est un stigmate particulier, car il est à la fois relatif au corps et au désir et, la plupart du temps, invisible. Quatre catégories principales de stratégies identitaires ont pu être mises en exergue :

- déni : il ressent être homosexuel, mais ne désire pas l'être et ne s'identifie en tant que tel ni face à soi-même, ni face aux autres. Cela tient, d'une part, à l'hétéronormativité des institutions sociales, notamment la famille et l'école, impliquées de près dans la socialisation des enfants et adolescent et d'autre part, au fait que l'homosexualité continue de faire l'objet de discriminations et stigmatisations. Les stratégies d'évitement consistent à fréquenter des lieux de sociabilité uniquement hétérosexuels et à avoir des relations hétérosexuelles occasionnelles ou même stables. Les stratégies de redéfinition reposent sur l'engagement dans des relations homosexuelles clandestines expliquées non pas en termes de pratiques homosexuelles, mais d'événements exceptionnels ou d'inflexions dans une conduite normale ou encore de phases dans le développement sexuel qui s'approchent d'une forme de bisexualité, Les stratégies de réparation consistent à chercher les moyens pour devenir hétérosexuel, par exemple la thérapie ou la prière. Le but étant de guérir de l'homosexualité perçue comme une maladie. Les stratégies d'annulation de soi. Il s'agit de stratégies dures qui visent à résoudre les tensions identitaires de manière radicale. Deux types principales sont relevées : les tentatives de suicide et la consommation de drogues.

- clandestinité : l'individu qui ressent être homosexuel, le désire et s'engage en tant que tel pour soi, mais pas pour les autres. La stratégie identitaire de la clandestinité montre ainsi que l'individu peut prendre deux engagements identitaires différents, l'un par rapport à soi-même, l'autre par rapport à l'entourage. M. Castañeda (1999) va jusqu'à affirmer que, plus que l'absence de discours sur l'homosexualité ou l'existence de discours négatifs, c'est bel et bien l'absence de partage de la vie privée des membres de la famille qui rend plus difficile le dévoilement de l'orientation sexuelle au sein de celle-ci.

- arrangement : les raisons prééminentes de la confiance sont des raisons centrées sur le sujet lui-même. «J'ai ressenti le besoin d'en parler». Il peut en exister d'hétérocentrées, à savoir centrées sur les autres». «Nous avons toujours été très proches l'un de l'autre et je voulais qu'elle sache qui j'étais vraiment». «J'arrivais plus à vivre cette dualité. J'avais l'impression de la tromper, de tromper la confiance qu'elle m'a toujours témoignée». Les homosexuels adoptant la stratégie identitaire de l'arrangement se dévoilent ainsi à une partie de leur entourage. Sélectionnant activement les personnes auxquelles ils décident de se confier, ils essaient de conjurer ou limiter le risque de stigmatisation. En évitant d'annoncer leur orientation sexuelle là où ils n'en tireraient que de la réprobation, ils se mettent à l'abri d'exclusions et de discriminations. Si l'homosexualité est perçue comme juste tolérée, l'individu a l'impression que les personnes de son entourage lui assignent une identité homosexuelle, tout en continuant de s'attendre à ce qu'il soit hétérosexuel. Plus précisément, dans les échanges avec lui, elles se comportent comme s'il était homosexuel, sans pour autant souhaiter cela pour lui. Les personnes mises dans la confiance peuvent également avoir des réactions que l'individu perçoit comme plus négatives. Les personnes réagissant ainsi rejettent l'identité homosexuelle, en la déniaient. Elles continuent de s'attendre à ce que leur proche soit hétérosexuel ou qu'il le redevienne et se comportent avec lui comme s'il l'était. Ce scénario est d'ailleurs très fréquent lorsque les homosexuels dévoilent leur orientation sexuelle à leurs parents.

- affichage : que ce soit en famille, avec les amis, les collègues de travail et de loisirs, les connaissances et autres, l'individu déclare ouvertement son orientation sexuelle. Pour G. Bajoit (1999), l'individu qui affiche son homosexualité peut emprunter deux manières différentes de le faire : il peut choisir de s'afficher sur le mode de la revendication fière ou de la normalisation discrète. Le dévoilement de l'orientation sexuelle dure la vie entière puisque tout individu est avant tout présumé hétérosexuel.

### **Gabrielle Poeschl a décortiqué différentes études qui montrent que :**

- «les femmes sont plus tolérantes face à l'homosexualité que les hommes».

- «aujourd'hui, comme par le passé, l'homosexualité féminine est mieux acceptée que l'homosexualité masculine».

- «les attitudes plus négatives des hommes vis-à-vis des hommes homosexuels pourraient provenir de leur perception que ceux-ci abdiquent de leur statut social supérieur et les attitudes particulièrement négatives chez les hommes pourraient résulter d'un besoin de démontrer qu'ils ne sont pas homosexuels puisqu'il est toujours socialement moins admis que les hommes dévient de leur identité sexuelle que les femmes».

- «les attitudes favorables aux homosexuels pourraient refléter une perception des homosexuels comme formant une minorité opprimée, alors que les attitudes défavorables un attachement aux croyances religieuses et aux rôles de genre traditionnels».

(Poeschl, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 76)

- «l'âge influence le degré d'homophobie : les sondés de moins de 40 ans désapprouvent moins les unions homosexuelles que ceux de plus de 40 ans».

(Poeschl, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 81)

- «le degré de religiosité influence également les réponses : les personnes pratiquantes se montrent significativement plus homophobes que les personnes non-pratiquantes».

(Poeschl, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 81)

- «les personnes qui croient faiblement en l'existence de différences naturelles entre les sexes sont significativement moins homophobes que ceux qui adhèrent davantage à une telle croyance».

(Poeschl, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 82)

- «les attitudes homophobes des femmes sont plus particulièrement associées au sentiment religieux, plus typique de cette catégorie sociale, alors que les attitudes homophobes des hommes sont davantage le produit d'un niveau élevé d'orientation pour la domination sociale et médiatisé par la croyance dans l'existence de différences naturelles entre les sexes».

(Poeschl, l'Homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste, 2011, p. 84)

### **Loi Mariage pour tous adoptée en France le 17 mai 2013**

La loi ouvre le mariage et l'adoption pour tous les couples, qu'ils soient de sexes différents ou de même sexe (article 1)

La nouvelle loi française ouvrant le mariage civil aux couples de personnes de même sexe, modifie le Code civil en son chapitre I<sup>er</sup> en ces termes : «Le mariage et la filiation adoptive emportent les

mêmes effets, droits et obligations reconnus par les lois(...)que les époux ou les parents soient de sexe différent ou de même sexe». (site internet, Wikipédia, Mariage homosexuel en France)

## État des lieux des législations

### Mariage homosexuel :

- Pays-Bas : 2001 (+ pacs)
- Belgique : 2003 (+ pacs)
- Espagne : 2005 (+ pacs)
- Suède : 2009 (+ pacs)
- Portugal : 2010 (+ pacs)
- Danemark : 2012 (+ pacs)
- France : 2013 (+ pacs)
- Angleterre / Pays de Galles : 2013 (+ pacs)
- Écosse : 2014 (+ pacs)
- Finlande : 2017 (+ pacs)
- Luxembourg : 2015 (+ pacs)
- Irlande : 2015 (par référendum) (+ pacs)

### Pacs :

- Allemagne
- Hongrie
- République tchèque
- Slovaquie
- Autriche
- Malte
- Croatie
- Estonie
- Grèce
- Chypre
- Italie (2016)

### Pays pas dans l'UE :

- Suisse : pacs
- Norvège : pacs et mariage
- Islande : pacs et mariage
- Liechtenstein : pacs

Aucun droit : Slovaquie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Bulgarie et Pologne

(Site Internet, [www.touteleurope.eu](http://www.touteleurope.eu))

## Ancien Testament, Pentateuque, livre de la Genèse

Sodome : ville mentionnée dans la Genèse. La tradition biblique la situe au sud de la Mer Morte dans l'actuelle Jordanie. Sa localisation reste à l'état d'hypothèse. L'existence de Gomorrhe est aujourd'hui toujours disputée par les historiens, la Bible indique qu'elle se trouvait dans les environs de la Mer Morte. (Site Internet, Wikipédia)

19 Les deux anges arrivèrent à Sodome vers le soir. Lot était assis à la porte de la ville. Quand Lot les vit, il se leva pour aller à leur rencontre et se prosterna le visage contre terre. 2 Puis il dit: «Mes seigneurs, entrez donc chez votre serviteur pour y passer la nuit. Vous vous laverez les pieds, vous vous lèverez de bon matin puis vous poursuivrez votre route.» «Non, répondirent-ils, nous passerons la nuit sur la place.»

3 Mais Lot insista tellement auprès d'eux qu'ils le suivirent et vinrent chez lui. Il leur prépara un festin, fit cuire des pains sans levain, et ils mangèrent.

4 Ils n'étaient pas encore couchés que les habitants de la ville, les habitants de Sodome, entourèrent la maison, depuis les enfants jusqu'aux plus âgés. Toute la population était accourue.

5 Ils appelèrent Lot et lui dirent: «Où sont les hommes qui sont entrés chez toi cette nuit? Fais-les sortir vers nous pour que nous couchions avec eux.»

6 Lot sortit vers eux à l'entrée de la maison et ferma la porte derrière lui. 7 Il dit: «Mes frères, je vous en prie, ne faites pas le mal! 8 J'ai ici deux filles qui sont vierges. Je vous les amènerai dehors et vous leur ferez ce qu'il vous plaira. Seulement, ne faites rien à ces hommes puisqu'ils sont venus s'abriter sous mon toit.»

9 Ils dirent: «Pousse-toi!» Ils ajoutèrent: «Celui-ci est venu séjourner chez nous en étranger et il veut faire le juge! Eh bien, nous te ferons pire qu'à eux.» Ils poussèrent violemment Lot et s'avancèrent pour briser la porte.

10 Cependant, les hommes tendirent la main, firent rentrer Lot vers eux dans la maison et fermèrent la porte.

11 Puis ils frappèrent d'aveuglement ceux qui étaient à l'entrée de la maison, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, de sorte qu'ils se fatiguèrent de chercher la porte.

12 Les hommes dirent à Lot: «Qui as-tu encore ici? Gendres, fils, filles et tout ce qui t'appartient dans la ville, fais-les sortir de là.

13 Nous allons détruire cet endroit parce que le cri contre ses habitants est grand devant l'Éternel. L'Éternel nous a envoyés pour le détruire.»

14 Lot sortit et parla à ses gendres, ceux qui avaient épousé ses filles: «Levez-vous, dit-il, sortez de là, car l'Éternel va détruire la ville.» Mais ses gendres crurent qu'il plaisantait.

15 Dès l'aube, les anges insistèrent auprès de Lot en disant: «Lève-toi, prends ta femme et tes deux filles qui se trouvent ici, sinon tu disparaîtras dans la punition qui s'abattra sur la ville.»

16 Comme il s'attardait, les hommes les prirent par la main, lui, sa femme et ses deux filles, car l'Éternel voulait l'épargner. Ils le firent sortir et le conduisirent à l'extérieur de la ville.

17 Après les avoir fait sortir, l'un d'eux dit: «Échappe-toi pour sauver ta vie. Ne regarde pas derrière toi et ne t'arrête nulle part dans la plaine. Réfugie-toi dans la montagne, sinon tu disparaîtras.»

18 Lot leur dit: «Oh, non, Seigneur! 19 Moi, ton serviteur, j'ai trouvé grâce à tes yeux et tu as montré la grandeur de ta bonté envers moi en me laissant la vie sauve. Cependant, je ne peux pas me réfugier sur la montagne avant que le désastre m'atteigne, si bien que je mourrai.

20 Regarde cette ville: elle est assez proche pour que je m'y réfugie et elle est petite. Si seulement je pouvais m'y sauver! N'est-elle pas petite? Ainsi je resterai en vie!»

21 Il lui dit: « Je t'accorde encore cette faveur et je ne détruirai pas la ville dont tu parles.

22 Dépêche-toi de t'y réfugier, car je ne peux rien faire jusqu'à ce que tu y sois arrivé.» C'est pour cela que l'on a donné à cette ville le nom de Tsoar.

23 Le soleil se levait sur la terre lorsque Lot entra dans Tsoar. 24 Alors l'Éternel fit pleuvoir du



soufre et du feu sur Sodome et sur Gomorrhe. Cela venait du ciel, de la part de l'Éternel.  
25 Il détruisit ces villes, toute la plaine, tous les habitants des villes et les plantes du sol.  
26 La femme de Lot regarda en arrière et se transforma en statue de sel.  
27 Abraham se leva de bon matin pour aller à l'endroit où il s'était tenu devant l'Éternel.  
28 Il porta ses regards du côté de Sodome et de Gomorrhe et sur tout le territoire de la plaine, et il vit monter de la terre une fumée pareille à celle d'un fourneau.  
29 Lorsque Dieu détruisit les villes de la plaine, il se souvint d'Abraham, c'est pourquoi il fit échapper Lot au désastre par lequel il bouleversa les villes où celui-ci s'était installé.  
(site Internet :universdelabible.net)

### **Pentateuque, Lévitique, 18:32**

18.22

Tu ne coucheras point avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination.

### **La Lettre de Saint Paul aux Romains**

1.18

La colère de Dieu se révèle du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes qui retiennent injustement la vérité captive,

1.19

car ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître.

1.20

En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil, depuis la création du monde, quand on les considère dans ses ouvrages. Ils sont donc inexcusables,

1.21

puisque ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres.

1.22

Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous;

1.23

et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes, et des reptiles.

1.24

C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs; en sorte qu'ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps;

1.25

eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen!

1.26

C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes: car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature;

1.27

et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et

recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement.

1.28

Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, pour commettre des choses indignes

### **Lettre de Saint Paul aux Corinthiens**

6.9

Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas: ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères,

6.10

ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu.

### **Lettres de Saint Paul à Timothée**

1.8

Nous n'ignorons pas que la loi est bonne, pourvu qu'on en fasse un usage légitime,

1.9

sachant bien que la loi n'est pas faite pour le juste, mais pour les méchants et les rebelles, les impies et les pécheurs, les irréligieux et les profanes, les parricides, les meurtriers,

1.10

les impudiques, les infâmes, les voleurs d'hommes, les menteurs, les parjures, et tout ce qui est contraire à la saine doctrine

([www.bible-en-ligne.net](http://www.bible-en-ligne.net))

### **Site internet «Devenir Un en Christ»**

On cite généralement deux principaux passages, dont l'un vient du Lévitique : "Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination" (Lv 18:22) et "Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable; ils seront punis de mort: leur sang retombera sur eux" (Lv 20:13). Rentrant d'exil (où le mélange des populations, des croyances, des coutumes, des lois menaçaient les Hébreux), Israël a rédigé tout un Code de sainteté fait de règles de pureté, destiné avant tout aux lévites et aux prêtres et dont le but est d'éviter des confusions entre ce qui ne doit pas se mélanger. Le terme "abomination" fait référence à cette perte de pureté, plus encore qu'à une condamnation morale. Jésus lui-même vient abolir ces règles de pureté : Jésus sauve ceux qui croient en lui, et non ceux qui pratiquent telle ou telle règle. Quant à la condamnation à mort, elle s'adresse à tant de sujets (battre ses parents, par exemple) qu'elle était rarement appliquée : c'était une façon de signifier que la faute était grave. Car il reste qu'un acte homosexuel n'est pas en soi conforme à l'ordre de la création puisqu'il ne transmet pas la vie et ne permet pas de «croître et de multiplier». Donc, en tant que tel, la loi morale ne saurait l'approuver. Nuançons : si le Catéchisme de l'Église Catholique qualifie bien ces actes de "désordonnés", il distingue les actes homosexuels de la personne qui les commet.

Nous sommes tellement habitués à entendre parler de Sodome comme une condamnation de l'homosexualité qu'il est bon de vérifier avec sa Bible en main. «Tous les habitants de la ville, du

plus grand jusqu'au dernier, depuis les enfants jusqu'aux vieux, tout le peuple sans exception» seraient-ils des violeurs homosexuels ? Allons donc ! Qui plus est, Lot propose aux hommes de Sodome de violer ses filles, ce qui moralement n'est pas plus justifiable ! Une telle lecture de ce texte date du 4<sup>e</sup> siècle seulement, mais n'est pas conforme aux plus anciennes compréhensions de ce passage. Car l'objet initial du texte est avant tout de condamner la transgression des traditions de l'hospitalité antiques, dont elle est un des piliers civilisationnels. Les Prophètes ne mentionnent pas l'homosexualité quand ils parlent de Sodome. Et c'est également de transgression des lois de l'hospitalité qu'il est question lorsque Sodome est mentionnée dans l'évangile de Luc, où Jésus évoque les villes qui n'accueilleraient pas les apôtres en mission.

### Les trois versets de Saint-Paul

Avant toute chose, précisons là aussi le contexte : Dans la Grèce antique et dans l'empire romain, le mariage est un arrangement contractuel entre deux familles pour organiser la transmission du patrimoine. Les fonctions de reproduction, de relations affectives et de plaisir sexuel sont dissociées. Les citoyens ont une femme à la maison mais peuvent avoir des relations sexuelles avec des amants, des esclaves ou des prostitués, hommes ou femmes. Dans la culture grecque ou romaine, les actes homosexuels ne posent pas de problèmes d'acceptation sociale, pourvu que les rôles actif/passif respectent la hiérarchie sociale et la différence d'âge. Paul s'insurge contre ces pratiques. Et encore une fois, il ne connaît pas l'existence d'une orientation sexuelle.

1 Co 6,9 : «Ne vous y trompez pas ! Ni impudiques, ni idolâtres, ni adultères, ni dépravés, ni gens de mœurs infâmes (traduit aussi par efféminés)... n'hériteront du Royaume de Dieu».

1 Tim 1, 10 : «La loi n'a pas été instituée pour le juste mais pour... les impudiques, les homosexuels (il y a plusieurs traductions possibles de ce mot), les trafiquants d'hommes, les menteurs, les parjures, et pour tout ce qui s'oppose à la saine doctrine». Ces deux textes citent toute une liste de péchés considérés comme rédhibitoires pour l'accès au Royaume de Dieu. Il est intéressant de constater que les uns et les autres n'ont rien à voir : les homosexuels sont au même niveau que les menteurs. Les actes homosexuels sont considérés comme gravissimes, offensant directement la Loi divine. Cet enseignement est parfaitement cohérent avec le judaïsme de cette époque. Aucune distinction liée à une question d'orientation sexuelle ou de circonstances dans l'acte posé n'est indiquée. C'est l'acte génital en lui-même qui est condamné.

Rm 1, 18-32 : «Les hommes se sont rebellés... aussi Dieu les a-t-il livrés à des passions avilissantes : car leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature ; pareillement les hommes, délaissant l'usage naturel de la femme, ont brûlé de désir les uns pour les autres, perpétrant l'infamie d'homme à homme et recevant en leurs personnes l'inévitable salaire de leur égarement». Cette phrase révèle parfaitement qu'aux yeux de St Paul ces actes sont ceux de personnes nécessairement hétérosexuelles. C'est la débauche et la prostitution sacrée, encore présente dans certaines villes à l'époque qui sont condamnées. Il semble d'ailleurs impossible de parler de rébellion contre Dieu dans le cas d'une personne qui, un beau jour, se découvre homosexuelle.

Mais le propos de l'Apôtre est ailleurs : il veut illustrer la nature de l'impiété. Il utilise pour cela l'homosexualité, vice caractéristique des païens dans la tradition juive. S'appuyant sur le récit de la création, il établit le lien entre homosexualité et idolâtrie. Dans l'idolâtrie, l'homme est dominé par la créature qu'il adore, ne rendant pas au Créateur ce qui lui revient uniquement. Il se produit comme une inversion du projet divin initial, qui devait être manifesté entre autres par la différence sexuelle. Dans l'acte homosexuel, cette différenciation n'est pas prise en considération. C'est pourquoi il constitue la meilleure illustration possible pour Paul de l'impiété.

Il faut enfin tenir compte que, pour Paul, la Loi n'est pas un but en soi, ce n'est pas un carcan culpabilisateur : c'est un pédagogue. Or la fonction d'un pédagogue, c'est d'aider l'homme à devenir un être responsable, capable de faire des choix libres en conscience.

## Il faut aller plus loin

Mais on aurait tort de s'en tenir là : le but de Paul n'est pas de condamner inexorablement le pécheur, son œuvre est un cri d'espérance et d'action de grâce : «Là où le péché s'est multiplié, la grâce a surabondé». Dans la perspective du Royaume, toutes les différences actuelles disparaissent. Une seule identité compte, celle d'enfant de Dieu. Il est donc bon de revenir à cet essentiel que Paul nous rappelle : «Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus. Vous tous, en effet, qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a plus ni Juif ni Grec; il n'y a plus ni esclave ni homme libre; il n'y a plus ni homme ni femme : car vous n'êtes tous qu'une personne dans le Christ Jésus» (Ga 3, 28).

Et ce serait dénaturer la parole de la Bible sur l'homosexualité de ne pas la lire jusqu'au bout, et d'y voir une Loi sévère et non l'Amour miséricordieux d'un Dieu Sauveur. L'Évangile dit de chacun de nous, qui que nous soyons, «Jésus posa son regard sur lui, et il l'aima» Car la Parole ultime de Dieu, la seule qu'il faille chercher dans l'Écriture, c'est l'Amour, celui qui nous dit : «Si ton cœur te condamne, Dieu est plus grand que ton cœur» (1 Jn 3,20).

(Site Internet, [www.devenirunenchrist.net](http://www.devenirunenchrist.net))

## Interview du Père Dominique Foyer

### **Dans l'article 2357, le Catéchisme de l'Église catholique (CEC) parle d'actes d'homosexualité plutôt que des homosexuels. Ce n'est donc pas les personnes que l'Église désapprouve mais les comportements ?**

La morale catholique veut toujours distinguer entre les actes et les personnes qui agissent. C'est la conviction que nous valons beaucoup plus que nos actes. Il est peu respectueux et même irréaliste de réduire une personne à ses actes. Le CEC, à l'art. 2358, distingue entre les personnes («un nombre non négligeable d'hommes et de femmes»), leur orientation affectivo-sexuelle (les «tendances homosexuelles», appelées aussi «propension» ou «condition homosexuelle»), et les actes concrets dans lesquels ces tendances s'objectivent parfois. Le jugement moral porte à la fois sur les «actes» (qualifiés d'«intrinsèquement désordonnés» à l'art. 2357), sur la «propension» (qualifiées de «objectivement désordonnée» à l'art. 2358) et sur les personnes elles-mêmes, dans la mesure où elles peuvent maîtriser leurs actes, même si elles ne peuvent pas échapper à une «condition homosexuelle» qu'elles n'ont pas choisie. Et même si une personne se montre déficiente au plan moral à un moment donné de son histoire, on ne peut jamais la réduire à cela : une évolution, un progrès moral sont toujours à espérer et à rechercher (art. 2359).

### **Toujours à l'article 2357, on lit : «Ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable». A quoi l'Église appelle-t-elle ?**

Cette «complémentarité affective et sexuelle» vise évidemment la complémentarité homme/femme. Aux yeux de la tradition catholique, appuyée sur l'observation de la réalité naturelle et sur la Révélation biblique, il y a une évidence : l'homme et la femme sont complémentaires, notamment au plan affectif et sexuel. Certes, il peut exister d'autres « complémentarités » : l'amitié entre deux femmes ou entre deux hommes en est un exemple. La complémentarité entre les parents et leurs enfants en est un autre. On pourrait les multiplier. Mais toutes ces complémentarités ne sont pas identiques ni équivalentes. Dans le cas des actes homosexuels, même lorsqu'ils ont lieu au sein d'un couple homosexuel stable et aimant, l'Église affirme qu'ils ne «procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable». Le mot important est «véritable» : même s'il est évident qu'il puisse exister une certaine expérience de complémentarité entre deux personnes de même sexe qui se désirent et veulent s'aimer durablement, il manquera toujours à leurs actes

sexuels ce qui caractérise l'acte d'union d'un homme et d'une femme : le vécu charnel et existentiel de la différence et de la complémentarité des sexes. Sous ce regard, l'acte homosexuel est toujours «défectueux», au sens où il n'accomplit pas la plénitude de la rencontre des sexes masculin et féminin. Il ne s'agit pas donc d'un acte sexuel «véritable» au sens de «plénier». L'idée centrale est que ces actes ne sont pas en harmonie avec le dessein créateur de Dieu.

### **Que dire à ceux qui accusent l'Église de «tendre la main aux homosexuels»?**

Les personnes homosexuelles sont très souvent des personnes qui souffrent de leur situation qui les marginalise et les expose à toutes sortes de moqueries ou de mise en vedette pas toujours désirées. Ces personnes reconnaissent avoir souffert depuis le moment où elles ont pris conscience de leur différence et ont dû la rendre publique. Tout cela ne peut pas être étranger aux disciples du Christ. Mais reconnaissons aussi que les communautés chrétiennes concrètes (diocèses, paroisses, mouvements, etc.) ont encore d'importants efforts à fournir pour que les personnes homosexuelles se sentent réellement accueillies «avec respect, compassion et délicatesse» et sans aucune «marque de discrimination injuste».

### **L'article 2358 poursuit : « Ces personnes sont appelées (...) à unir au sacrifice de la Croix du Seigneur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer du fait de leur condition ». Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?**

Ce qui est proposé aux personnes homosexuelles (s'unir au sacrifice de la Croix du Seigneur), est un moyen de transformer leur situation concrète, qu'elles ont à subir sans l'avoir voulue ou choisie (le CEC parle de leur «condition homosexuelle»), pour en faire un don joyeux et aimant de leur toute personne au Christ Seigneur, et avec le Christ à Dieu, pour le salut du monde. Mais il reste à concrétiser ce chemin de sanctification : c'est ici que le témoignage des personnes homosexuelles chrétiennes est indispensable.

### **L'article 2359 appelle les personnes homosexuelles « à la chasteté ». N'est-ce pas utopique ?**

Cela peut paraître utopique à ceux qui ne comprennent pas que la «chasteté» est avant tout une dynamique de vie. En revanche, ce n'est pas utopique quand on mesure ce que signifie ce mot. L'être humain n'est pas un animal, prisonnier de ses instincts. L'Église croit à notre capacité à maîtriser nos désirs et nos pulsions, même les plus violentes. L'autre n'est pas une proie. Notre vie personnelle n'est pas une possession que nous pourrions garder jalousement. Le Christ nous montre le chemin d'un tel détachement (cf. Philippiens 2, 6-11). En réalité, nous sommes faits pour nous donner, et pour nous donner totalement. Les personnes homosexuelles ont aussi ce désir de faire de leur vie un don. Parfois, elles pensent pouvoir trouver le ou la partenaire avec qui cela pourra se réaliser. La perspective d'enfanter ou d'adopter un enfant est souvent ressentie comme une concrétisation de ce désir de donner sa vie à d'autres, pour d'autres. Dans beaucoup de cas, les personnes homosexuelles réalisent leur désir de se donner à travers diverses formes d'engagement (social, politique, artistique, humanitaire, etc.) ou dans la consécration de leur vie. Tout cela est respectable, mais requiert aussi un discernement éthique et spirituel. Il faut toujours chercher à faire la vérité sur la signification profonde des conduites concrètes, sur leurs implications pour nous-mêmes, pour les autres et pour l'ensemble de la société. Le «bien» personnel doit être relativisé par le «bien commun».

Selon l'Évangile, nous sommes appelés à la «vie parfaite», à la suite du Christ et avec la force qu'il nous donne. Encore faut-il que nous engagions fermement notre volonté dans ce qui est parfois un véritable combat spirituel. Dans cette phrase, les rédacteurs du CEC ont placé deux adverbes très significatifs : «graduellement et résolument». Le premier, «graduellement», signifie que le «chemin de la perfection» (sainte Thérèse d'Avila) ne se parcourt pas instantanément : il y a des avancées, il peut exister aussi des reculs ; il y a des moments de stagnation spirituelle, mais il y a aussi des

percées fulgurantes (une conversion soudaine, une libération quasi-miraculeuse, etc.). Le second, «résolument», indique que le chemin de la chasteté demande un engagement réel de la personne homosexuelle. Rien ne peut se faire si on décide par avance que rien ne pourra se faire ! De même, on se condamne d'avance à ne rien pouvoir changer si on affirme péremptoirement que la condition homosexuelle ne pose aucune difficulté aux personnes qui la vivent ni à l'ensemble de la société. Là encore, le réalisme est de rigueur.

(Site internet : [www.eglise.catholique.fr](http://www.eglise.catholique.fr))

## **Interview de Sœur Véronique Magron**

### **La Bible n'est pas tendre avec l'homosexualité et dans le Nouveau testament, Saint Paul ne l'est pas davantage. Que faut-il en penser ?**

En fait, la Bible parle peu de l'homosexualité. Le passage, bien connu, sur Sodome et Gomorrhe semble porter condamnation de la violence sexuelle, du viol et de la trahison de l'hospitalité plus que de l'homosexualité elle-même. Le Lévitique est plus explicite. Saint Paul également. Et ils sont très durs. La plupart des moralistes s'accordent néanmoins sur l'idée que c'est trop peu pour pouvoir en tirer une théorie. Cela nous oblige à déplacer la question qui dès lors, devient la suivante: comment la Bible parle-t-elle d'une manière générale, de la sexualité humaine, des relations érotiques et amoureuses, et en quoi cela interpelle-t-il l'homosexualité ?

### **Précisément comment en parle-t-elle ?**

Le message biblique repose sur la différenciation sexuelle et la place de la parole. Dieu créa l'homme et la femme. Ce n'est pas un hasard. Cette différenciation reconnue par la parole a quelque chose à voir avec la Révélation chrétienne. C'est dans la relation à l'autre sexe, toujours un peu mystérieux et inaccessible, que nous pressentons la différence de Dieu et sa proximité. C'est grâce à la différence des sexes que le don de la vie est rendu possible et à travers lui la transmission du nom de Dieu au fil des générations. Il y a là une réalité incontournable. Or, c'est une symbolique, le lien entre la parole, les différences des sexes et des générations que les personnes homosexuelles ne peuvent, de fait, assumer. Dire cela n'est pas porter un jugement sur les personnes.

### **Que dit l'Église catholique aujourd'hui ?**

L'Église ne condamne pas l'homosexualité en tant que telle. Elle connaît les découvertes opérées dans le domaine des sciences humaines. Elle sait que l'homosexualité n'est pas un choix volontaire de la personne, mais un état de fait, une donnée de la réalité psychosexuelle qui trouve sa source, de façon complexe, sans cause unique, dans la petite enfance. Le catéchisme de l'Église catholique distingue donc les " tendances " homosexuelles, qui sont involontaires et ne justifient ni mépris ni condamnation des personnes, des " actes " homosexuels jugés, eux, " désordonnés " car contraires à cette loi de différenciation.

### **N'est-ce pas irréaliste et même un peu "sadique" de demander à des personnes, dont ce n'est pas le choix, une continence absolue en matière sexuelle ?**

Je ne vois pas comment le Magistère pourrait, aujourd'hui, dire autre chose puisqu'il ne reconnaît la légitimité des rapports sexuels que dans le cadre d'un mariage hétérosexuel indissoluble, ouvert sur la fécondité du couple par la procréation. Autant de conditions qui ne remplissent, évidemment pas, les personnes homosexuelles.

L'essentiel pour chacun, est d'essayer de comprendre en quoi ce que dit le Magistère, et au-delà la vie chrétienne, peut l'aider à vivre là où il en est pour être plus heureux. Car l'objectif final n'est ni

de punir ni de contraindre, mais bien de permettre à chacun de guérir de la mésestime de soi, et "entrer alors dans ce travail d'altérité et de bonne proximité, auquel nous sommes tous conviés.

Or, bien souvent, l'erreur est de croire qu'il suffirait à la personne homosexuelle d'une société tolérante et d'une vie de couple. L'expérience montre que les choses sont plus complexes. Par ailleurs, depuis l'exhortation apostolique *Familiaris Consortio* de Jean-Paul II, le Magistère reconnaît un principe de gradualité, de progressivité éthique en matière de sexualité. Ne tombons pas dans le piège du permis et du défendu. Grandir en humanité, pouvoir aimer dans une affectivité homosexuelle reste une démarche de liberté mais ne peut s'opérer sans respecter certains interdits fondateurs. Comme pour chacun d'entre nous.

### **C'est ce qui justifie l'hostilité de l'Église catholique au Pacs, de même qu'à l'idée de mariage ou d'adoption pour homosexuels ?**

Ce sont là des réalités différentes à ne pas confondre. On ne peut pas à la fois reprocher aux homosexuels une difficulté à se fixer sur une relation stable et instituée et leur contester le droit de bénéficier, précisément, d'une forme d'institution. Le Pacs est une aberration juridique. Mais il a le mérite de reconnaître, socialement, une forme de conjugalité homosexuelle distincte du mariage. La difficulté est d'éviter qu'il ne devienne un marchepied pour la revendication du mariage homosexuel ou de l'adoption. Si l'Église dit non à l'un et à l'autre, c'est pour les raisons anthropologiques et symboliques évoquées plus haut. Il serait dangereux de laisser croire qu'on peut se dispenser du principe fondateur de la distinction des sexes et des générations. Une relation homosexuelle, marquée par l'amour, si légitime et respectable soit-elle au niveau du vécu des personnes, ne peut pas avoir le même statut social qu'une relation hétérosexuelle. Prétendre le contraire, c'est laisser croire que nous aurions tout pouvoir sur le vivre ensemble, comme si aucune loi.

(site Internet, [www.croire.la-croix.com](http://www.croire.la-croix.com))

### **Extraits d'une interview de Monseigneur Jacques Gaillot**

**Le catéchisme de l'Église catholique, précise que «les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés», qu'ils sont contraires à la loi naturelle et qu'ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. Que pensez-vous de ces affirmations?**

Je connais des couples de même sexe qui vivent un amour fidèle, et qui sont très croyants, sans doute plus que moi. Je crois que Dieu est avec eux, car ce sont des personnes qui s'aiment. N'oublions pas que Jésus n'est pas un moralisateur. Il ouvre un horizon à tous ceux qui viennent à lui, et il n'enferme pas les gens.

**Le catéchisme explique la position de l'Église en citant l'épisode de la destruction de Sodome et Gomorrhe relaté dans la Genèse et trois passages tirés des épîtres de Saint Paul. Un tel recours littéral aux Écritures est-il justifié?**

Ces textes ne font jamais de l'homosexualité un thème en soi. Elle apparaît toujours en lien avec un problème plus général. Cela dit, il s'agit de prendre en compte l'évolution de la société et des mœurs. Il faut partir des personnes, des cas individuels, et non des principes.

**Georges Cottier, le théologien de la maison pontificale, a évoqué la nature «plus ou moins provocatrice» de la Gay Pride et affirmé qu'une telle manifestation n'aide pas à comprendre les problèmes et les drames humains engendrés par l'homosexualité. Qu'en pensez-vous?**

Si ce rassemblement est perçu comme une provocation, c'est à cause du comportement de la société et de l'Église qui ne reconnaît pas les homosexuels. C'est nous qui incitons ceux-ci à manifester par notre attitude intolérante. Le jour où les homosexuels auront leur place, il est certain qu'il n'y aura plus de Gay Pride.

(Site Internet, [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch))

### **Extraits d'une interview de Monseigneur Jacques Gaillot**

...) la société a offert plus de place aux droits des homosexuels, c'est une belle évolution. Les homosexuels ne sont pas des pestiférés, ils ont droit de cité. Il y a parmi eux des chrétiens qui demandent une bénédiction. C'est important. C'est une reconnaissance. Deux êtres qui s'aiment, c'est cela le plus important. On ne peut pas aller contre.

### **Vous êtes pour donner le sacrement du mariage aux couples homosexuels ?**

Ce n'est pas le mariage des homosexuels ou l'accueil des divorcés qui vont détruire la famille classique. Ce qui lamine les couples, c'est le chômage, la précarité, la prison. Le mariage homosexuel n'est pas une menace pour la famille traditionnelle.

(Site Internet, [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr))

### **Résumé de l'article de Martine Gross, «Être chrétien et homosexuel»**

Dans l'introduction de cet article la sociologue se demande si la coexistence de la dimension homosexuelle avec la dimension religieuse mène nécessairement à une religiosité individuelle ou à une homosexualité vécue dans la honte.

Elle nous apprend qu'une enquête (F. Lenoir 2007) indique que seuls 10% des Français fréquentent un lieu de culte en 2006. L'objectif de son travail fut de décrire la situation des Chrétiens homosexuels en France. Pour cela, elle a utilisé trois sources : des récits écrits, des questionnaires et des entretiens semi-directifs. 311 hommes et 84 femmes ont répondu au questionnaire. Une large majorité est catholique (89%). La moyenne d'âge est de 42 ans, leur niveau socio-professionnel est élevé, les personnes vivent sur tout le territoire français. 65% disent prier tous les jours ou plusieurs fois par semaine et lire la Bible régulièrement. 21% des personnes qui ne fréquentent pas ou plus les églises citent comme raison principale la position de la hiérarchie face à l'homosexualité. La deuxième raison est le fait d'avoir trouvé une relation à Dieu qui se passe de cette médiation. Seules 5% des personnes ont trouvé une Église qui réserve une place aux minorités sexuelles.

40% des personnes qui fréquentent un lieu de culte n'ont révélé à personne leur orientation sexuelle. Seuls 15% l'ont révélé à tous. La participation active aux activités gomme les aspects insoutenables des discours officiels. Une partie des chrétiens qui fréquentent un lieu de culte se disent favorables aux idées selon lesquelles une relation sexuelle doit être potentiellement procréative ou que le mariage hétérosexuel est l'idéal chrétien. Même si le discours est discriminatoire, certains restent attachés à leur Église, car le besoin d'appartenance est important. L'auteure reprend le terme de dissonance pour qualifier l'écart entre sa vie intime et les valeurs défendues par l'Église catholique. Les stratégies de réduction de cette dissonance sont : la renégociation identitaire, l'évitement, la réinterprétation, l'aménagement personnel de la foi, l'intégration des identités initialement contradictoires.

- renégociation identitaire : il s'agira, soit de se désaffilier ou se désintéresser de l'appartenance religieuse, soit de rejeter l'identité homosexuelle, soit encore de compartimenter, c'est-à-dire de



maintenir séparées les deux identités. Réprimer l'homosexualité est l'une des options pour gérer le dilemme identitaire. À la question « parmi les situations suivantes, quelle est celle qui vous conviendrait le mieux ? », un certain nombre ont coché « abstinence » ou bien « mariage hétérosexuel ». Compartimenter sa vie privée et sa vie religieuse est aussi une manière de faire. Un homme d'Église a également répondu à ce questionnaire : « Pourquoi restez-vous affilié à l'Église ? », il répond : « C'est le lieu où j'exerce le ministère que j'aime : l'annonce de l'Évangile. Je dissocie ce ministère de ma vie privée ». Ces personnes ne cherchent pas à concilier la foi et la sexualité, parce qu'une telle conciliation viendrait contredire le système de valeurs auxquelles elles adhèrent, mais elles souffrent plus ou moins de cet état de chose. Une autre manière est l'adhésion à une communauté de croyants affichant un point de vue positif sur l'homosexualité.

- éviter, notamment le fait de ne plus aller dans les lieux de cultes. Ainsi pour ces personnes, ne pas fréquenter une église au sens d'une paroisse, ne signifie pas tourner le dos à l'Église institution ou à l'Église rassemblement de croyants. Les enquêtés qui ne fréquentent plus l'Église n'ont pas perdu la foi.

- faire évoluer l'Église de l'intérieur : certains continuent de fréquenter des lieux de culte, affichent leur homosexualité et critiquent ouvertement les positions de l'Église.

- réinterpréter : réinterpréter les textes, notamment. Par exemple, le mot homosexuel en grec se réfère à la pédérastie ou au viol. Mettre l'accent sur l'amour et l'acceptation des autres. Considérer les gays et les lesbiennes comme des créatures de Dieu.

- s'aménager une religion personnelle : il s'agit de distinguer religion, spiritualité, foi et Église.

- être membre d'une Église inclusive : un certain nombre de Chrétiens homosexuels ne désertent pas les Églises traditionnelles, soit que leur loyauté les empêche de chercher ailleurs dans un contexte culturel où la religion catholique est fortement légitimée, soit que finalement l'accueil qu'ils y trouvent leur convient. Il se peut en effet, que les homosexuels dans les Églises traditionnelles soient mieux accueillis que le discours de l'Église-institution ne le laisse présager. Peu de Chrétiens homosexuels se tournent vers une Église inclusive. Ces dernières ne cherchent pas à demeurer dans le dialogue avec l'Église officielle contrairement aux deux associations de Chrétiens homosexuels les plus importantes, « David et Jonathan » et « Devenir un en Christ ». Se tourner vers une Église inclusive n'est pas anodin. Parmi les 20 répondants qui avaient opté pour une telle Église, il y a significativement moins de Catholiques (30%) que dans le reste de l'échantillon (89%). Adhérer à une telle Église s'apparente à un processus de conversion vers une autre forme de religion (le christianisme inclusif en quelque sorte) et c'est encore plus vrai pour les Catholiques. Du fait du contexte culturel français d'imprégnation catholique, le pluralisme des Églises n'est pas encouragé comme dans les pays anglo-saxons à dominante protestante. L'Église catholique est vécue comme le lieu légitime de rassemblement des croyants. Tout le monde n'est pas prêt à ce cheminement qui implique de tourner le dos à une appartenance antérieure.

(Site Internet, cairn info)

## **Références «Histoire de la virilité»**

- Bruno Dumézil : maître de conférences en histoire médiévale à l'Université Paris-Ouest
- Arlette Farge : professeure aux École des Hautes Études en sciences sociales
- Christopher E. Forth : historien, travaille à l'Université du Kansas, a co-écrit : «French Masculinities: History, Culture and Politics» en 2007
- Lawrence Kritzman : professeur à l'Université de Dartmouth, de littérature française et comparative
- Rafaël Mondressi : docteur en philosophie, chargé de recherche CNRS
- Michel Pigenet : professeur d'histoire contemporaine
- Régis Revenin, : maître de conférence Paris-Descartes, Chercheur au Centre d'Histoire sociale, a écrit «Homosexualité et prostitution masculines à Paris, 1870-1918»
- Maurice Sartre : professeur à l'Université François Rabelais à Tours
- Florence Tamagne : maître de conférences à Lille-Charles de Gaule. A réalisé la première thèse française sur le thème de l'homosexualité : «Histoire de l'homosexualité en Europe, Berlin, Londres, Paris 1919-1939», en 2000
- Claude Thomasset : professeur d'histoire à Paris-Sorbonne et artiste-peintre
- Jean-Paul Thuillier : professeur de latin et directeur du département des sciences de l'Antiquité à l'École Normale Supérieure
- Georges Vigarello : diplômé en éducation physique, agrégé de philosophie, docteur es Lettres, directeur d'Études École des Hautes Études en Sciences sociales

## **Références «Une Histoire de l'Homosexualité»**

- Aldrich Robert : professeur d'histoire européenne, Sydney
- Hekma Gert : spécialiste de la sociologie et de l'histoire gay, enseigne les études de genre à Amsterdam. A co-écrit avec Alain Giami
- Hergemöller Bernd-Ulrich : historien spécialisé dans le Moyen Âge et l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire LGBT. Professeur d'histoire médiévale, Université de Hambourg.
- Hupperts Charles : professeur de philosophie classique, Amsterdam
- Puff Helmut : professeur à l'Université de Michigan. Il est connu pour ses écrits concernant la sexualité.

Rizzo Domenico : professeur et chercheur en histoire contemporaine et en études du genre à l'Université de Naples.

Sibalis Michael : professeur d'histoire, Université de Waterloo, Canada

### **Références «L'homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste»**

Banens Maks : maître de conférences en démographie à l'Université, Lyon-2

Fraïssé Christèle : maître de conférences en psychologie sociale à l'Université de Bretagne

Masson Estelle : maître de conférences en psychologie sociale Université de Bretagne

Mendes-Leite Rommel : fondateur des travaux sur l'homosexualité, sexualités et le sida, enseignant et chercheur à l'Institut de psychologie à l'Université de Lyon-2

Michel-Guillou Élisabeth : chercheuse et maître de conférences en psychologie sociale à l'Université de Bretagne

Poeschl Gabrielle : professeure de psychologie sociale à l'Université de Porto

Raymond Adeline : maître de conférences en psychologie sociale et du travail, à l'Université à Bretagne

### **Références homosexualité et religion catholique**

Gross Martine : informaticienne et psychologue, ingénieure de recherche CNRS, docteure en sociologie

### **Référence «XY De l'identité masculine»**

Badinter Élisabeth : femme de lettres, philosophe féministe et femme d'affaires

### **Référence de «Entre normalisation et hétéronormativité : la construction de l'identité homosexuelle»**

Mellini Laura : chargée de recherche, Université de Fribourg

## Auteurs cités dans les différents ouvrages ou émissions

- Altemeyer Robert : professeur de psychologie, Canada
- Broqua Christophe : docteur de l'École des Hautes Études (EHESS) en sciences sociales, anthropologue, chercheur Université, Paris-Nanterre
- De Busscher Pierre-Olivier : historien et sociologue
- Dover Kennett, Sir : professeur, étude de l'homosexualité au temps de la Grèce antique
- Foucault Michel : sociologue, a écrit «Histoire de la sexualité»
- Hahn Pierre : premier docteur dont le sujet fut l'histoire de l'homosexualité. A écrit : «Nos ancêtres les pervers, la vie des homosexuels sont le Second Empire», en 1979
- Herek Gregory : docteur en psychologie social, professeur Université, Californie, spécialiste des préjugés contre les minorités sexuelles
- Hocquenghem Guy : a écrit «le Désir homosexuel», fondateur du FHAR, journaliste, essayiste, romancier et militant homosexuel français
- Kimmel Michael : sociologue, spécialiste des études de genre, professeur New York
- Kinsey Alfred : professeur d'entomologie et de zoologie, célèbre pour avoir publié deux importantes études concernant le comportement sexuel de l'homme et de la femme
- Kosofsky-Sedwick Eve : professeure de littérature et d'anglais, spécialiste des études gays, lesbiennes et queer
- Smith Kenneth : psychologue, utilise le mot homophobie dans l'ouvrage «Homophobia : a tentative personality profile» en 1971
- Weeks Jeffrey : sociologue et historien, professeur de sociologie, Londres
- Weinberg George : docteur en psychologie, psychothérapeute
- Whitley Bernard : docteur en psychologie, professeur université USA